

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2022



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC

SOMMAIRE

SECTION 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

SECTION 2 : LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES VERSÉS AUX CONTRÔLEURS DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

SECTION 3 : RAPPORT DE GESTION & ESG

- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

SECTION 1

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- PRÉSENTATION DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC
- FAITS MARQUANTS
- INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Instituée par le Dahir N° 1-60-106 du 4 décembre 1961, la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA) était un organisme public à vocation de financement et du monde rurale et, plus particulièrement, de l'agriculture.

Investie d'une mission de service public, la CNCA avait, notamment, pour objectifs de :

- **Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;**
- **Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;**
- **Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par une offre de services financiers adaptés ;**
- **Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;**
- **Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;**
- **Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;**
- **Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.**

Désormais régit par le Dahir N° 1-03- 221 du 16 ramadan 1424 (11 novembre 2003) portant promulgation de la loi n° 15-99, la CNCA prend la dénomination de Crédit Agricole du Maroc (CAM), Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. Une réforme traduisant la volonté de doter le Crédit Agricole du Maroc d'un mode de gouvernance apte à lui permettre de répondre aux exigences de ses actionnaires et d'une clientèle de plus en plus universelle.

Aujourd'hui, le Crédit Agricole du Maroc est une banque qui, au-delà de son expertise agricole, intervient également dans plusieurs chantiers de financement.

Leader du financement du monde rural, le CAM est la banque universelle du Groupe qui finance l'agriculture et participe au développement socio-économique du monde rural, qui reste sa priorité, en parallèle avec les activités du marché et d'investissement.

Son réseau d'agences, aussi bien conventionnelles que mobiles, lui permet d'être plus proche de ses clients en leur proposant des produits et services adaptatifs répondants à leurs besoins et à leur évolution.

FAITS MARQUANTS



Nomination de M.Noureddine BOUTAYEB à la Présidence du Directoire du Crédit Agricole du Maroc

La cérémonie de passation de pouvoirs entre M. Noureddine BOUTAYEB, nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, et son prédécesseur M. Tariq Sijilmassi s'est déroulée le 14 juillet à Rabat, en présence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohamed Sadiki.

Lancement avec succès de deux emprunts obligataires subordonnés et perpétuels par le Crédit Agricole du Maroc

Le Crédit Agricole du Maroc a mobilisé avec succès 1,5 milliard de dirhams auprès des institutionnels lors de ses deux émissions obligataires, une subordonnée classique pour un montant total de 1,2 milliard de dirhams et la deuxième perpétuelle pour un montant total de 300 millions de dirhams.

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET AU MONDE RURAL



Participation du Groupe Crédit Agricole du Maroc au programme gouvernemental de lutte contre la sécheresse

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est joint aux efforts du gouvernement pour accompagner les mesures d'urgence visant à venir en aide aux agriculteurs et aux éleveurs et ce, principalement à travers la mobilisation d'une enveloppe financière de 6 milliards de dirhams afin d'assurer la mise en œuvre du programme exceptionnel de soutien au monde rural et de lutte contre les effets de la sécheresse.

Cet engagement s'est concrétisé à travers les leviers suivants:

- La structuration de 4 produits de financement pour atténuer les effets du déficit hydrique;
- Le financement du comblement des besoins du marché national en céréales et aliments de bétail;
- L'accompagnement financier des investissements innovants visant la reconstitution de la ressource hydrique.



Signature d'un accord-cadre pour la protection sociale

Le Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la CNSS et l'ANCFCC ont signé un accord-cadre pour la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base (AMO), qui bénéficiera dans un premier temps, à 1,6 million d'agriculteurs et à leurs familles.



Partenariat du Groupe Crédit Agricole du Maroc avec la SONACOS

Partenariat digital entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc et la SONACOS en vue de faciliter l'accès des agriculteurs et des producteurs de semences aux intrants agricoles commercialisés par la SONACOS.

Lancement du produit « Tasbiq Addaman Al-ijtimaii »

Le Crédit Agricole du Maroc lance le produit « Tasbiq Addaman Al-ijtimaii » pour financer les prélèvements mensuels de la cotisation des agriculteurs à la CNSS, et ce à leur demande et sans aucune garantie.

Co-organisation du congrès annuel de la CICA

Le Crédit Agricole du Maroc et la Confédération Internationale du Crédit Agricole (CICA) ont co-organisé le congrès annuel de cette dernière au Maroc. Lors de ce congrès, le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, Monsieur Noureddine BOUTAYEB, a été élu vice-président de la confédération.

Lors de cette édition, l'accent a par ailleurs été mis sur les innovations en matière de financement agricole et sur la recherche des perspectives de développement pour une agriculture durable et climato intelligente.

Le Crédit Agricole du Maroc encourage le secteur artisanal

Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, la Fédération des Chambres de l'Artisanat et la Maison de l'Artisan, dans le but de faciliter l'inclusion financière des artisans et leur accès à l'AMO et ce, dans le cadre de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire.

LE GROUPE RENOUVELLE SON ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT & LE SOUTIEN DE L'INNOVATION



Encouragement de l'esprit d'entrepreneuriat

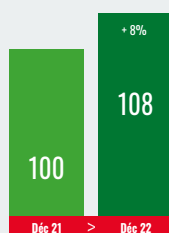
- Inauguration de Dar Al Moustatmir Al Qaraoui à la province d'EL HAJEB par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et par le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, pour soutenir et accompagner les jeunes entrepreneurs en milieu rural dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030, puis le lancement de 11 autres représentations à travers le Royaume;
- Signature d'un memorandum d'entente entre le Crédit Agricole du Maroc, MasterCard et le Ministère de la Jeunesse, dans le but d'appuyer les projets du ministère destinés aux jeunes ;
- Lancement du concours national « Green Start-up » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui aux start-up marocaines vertes portées par des jeunes dans les zones rurales et de montagne, mené conjointement par la coopération allemande GIZ, l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et le Crédit Agricole du Maroc.

INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS

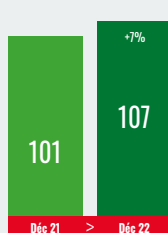
Le 20 mars 2023 le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Noureddine BOUTAYEB, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 31 décembre 2022. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 27 mars 2023.

Durant l'exercice 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a maintenu une dynamique de croissance de ses activités en élargissant son offre, notamment dans un contexte économique difficile et incertain.

Crédits distribués
(En milliards MAD)



Épargne collectée
(En milliards MAD)



FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Au 31 Décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 108 milliards de dirhams contre 100 milliards de dirhams au 31 décembre 2021, marquant ainsi une progression de 8%.

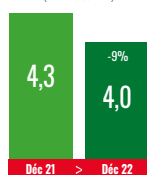
Ladite évolution est essentiellement liée à la participation du Groupe à la dynamique de relance économique et à la consolidation de son engagement envers le monde rural, les agriculteurs et les agro-industriels.

En effet, en plus de l'accompagnement des importations des céréales par les opérateurs du secteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc veille à renouveler la gamme de produits et de services qu'il propose à sa clientèle, notamment celle relevant des différentes filières agricoles.

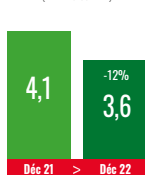
ÉPARGNE MOBILISÉE

L'épargne collectée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc a connu une croissance de 7% au terme de l'exercice 2022, soit un encours de 107 milliards de dirhams, contre 101 milliards de dirhams à fin 2021. Ladite progression relève essentiellement de la hausse des comptes à vue de 9%.

Produit Net Bancaire Consolidé
(En milliards MAD)



Produit Net Bancaire Social
(En milliards MAD)



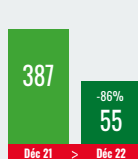
PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme de l'exercice 2022, le Produit Net Bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'établit à 4,0 milliards de dirhams contre 4,3 milliards de dirhams à la même période de l'exercice précédent. Cette variation est principalement due au contexte 2022 marqué par la hausse générale des taux, impactant ainsi à la baisse la valorisation des portefeuilles des activités de marché et les résultats y afférents.

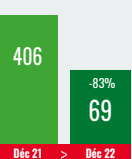
Ladite variation a toutefois été atténuée par la croissance de la marge d'intérêt et la bonne évolution de la marge sur commissions qui gagnent respectivement 3% et 8%.

Le Produit Net Bancaire Social s'affiche, quant à lui, à 3,6 milliards de dirhams contre 4,1 milliards de dirhams à fin 2021, avec une bonne tenue de la marge sur commissions qui marque une progression de 11%.

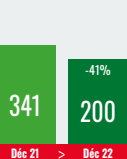
Résultat Net Consolidé
(En millions MAD)



Résultat Net Part du Groupe
(En millions MAD)



Résultat Net Social
(En millions MAD)

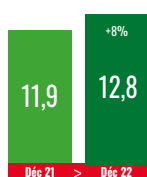


RÉSULTAT NET

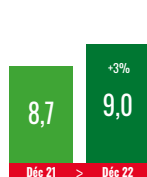
À fin décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 55 millions de dirhams, et un Résultat Net Part du Groupe de 69 millions de dirhams, respectivement en variation de -86% et -83%. Cette évolution est essentiellement liée au traitement de consolidation des frais de l'OPCI étatique et à la variation du résultat des activités de marché du fait de l'impact généralisé de la hausse des taux.

Par ailleurs, à fin décembre 2022 et au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'est établi à 200 millions de dirhams, contre 341 millions de dirhams au 31 décembre 2021.

Fonds Propres Réglementaires
(En milliards MAD)



Fonds Propres de Catégorie 1
(En milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a enregistré une croissance de 3% de ses Fonds Propres de Catégorie 1 et de 8% de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais 12,8 milliards de dirhams.

Par ailleurs, la banque a renforcé ses Fonds Propres Réglementaires par la réalisation avec succès de deux opérations d'emprunts obligataires pour un montant global de 1,5 milliards de dirhams (1,2 milliards de dirhams d'obligations subordonnées classiques et 300 millions de dirhams de dettes subordonnées perpétuelles).

Ainsi, la banque conforte son assise financière dans le cadre de sa politique conciliant croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires.

SECTION 2
LIVRET FINANCIER

- ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS IAS/IFRS
- COMPTES SOCIAUX
- ÉTAT DES HONORAIRES
VERSÉS AUX CONTRÔLEURS
DE COMPTES
- LISTE DES COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS

I - NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 Décembre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1. Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2. Recours à l'estimation

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.

Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées. Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Consolidation

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.

Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun ; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.

- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.
- En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :
- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
 - Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	81%	81%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG

¹: Intégration Globale ²: Mise en Equivalence

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :

- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4. Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amorties, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5. Instruments financiers

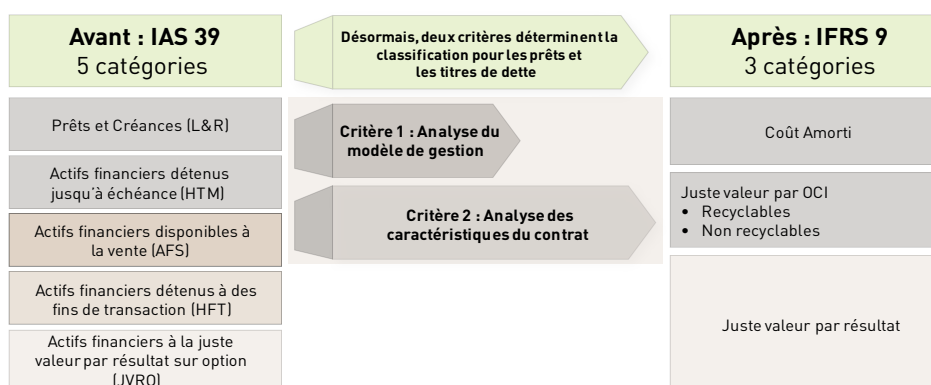
La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1. Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9



2.5.2. Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1. Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du

test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2. Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
 - Soit à la juste valeur par OCI non recyclable sur option irrévocable.
- Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut)
		Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3. Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3. Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.

Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4. Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- **Passif financier au coût amorti** : il s'agit du classement par défaut ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat et par nature** : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable** : à la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5. Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.

Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories («Buckets») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- **Bucket 1** : Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- **Bucket 2** : Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- **Bucket 3** : Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39)- ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

La définition du défaut retenue est alignée sur les critères définis par Bank Al-Maghrib dans les textes réglementaires.

L'évaluation des pertes attendues pour les titres s'effectue selon les principes suivants :

- Lors de l'acquisition des titres

- ECL à 1 an pour les titres au profil de risque faible en fonction de la qualité de l'émetteur – Bucket 1.

- Lors des évaluations ultérieures

- Sur la base d'un ECL à 1 an si le titre demeure de très bonne qualité – Bucket 1 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit, précédemment en «sain», devient «dégradé» – Bucket 2 ;
- Sur la base des ECL à maturité si le crédit est «dégradé» et qu'une dégradation significative du risque de crédit est constatée depuis l'origine – Bucket 2 ;
- Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est évaluée en défaut – Bucket 3.

Pour les prêts et les créances, l'évaluation des pertes attendues est calculée à chaque date d'arrêt qui conduit à classer les opérations par classe de risque (buckets) selon les principes suivants :

- Les créances saines sans aucun impayé sont classées en Bucket 1 ;
- Les créances ayant au moins 1 impayé de moins de 90 jours sont classées en Bucket 2 ;
- Les créances avec un impayé non régularisé au bout de 90 jours sont classées en Bucket 3.

2.5.6. Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

Dans le contexte actuel, au regard des mutations profondes des cycles économiques et les effets attendus de la pandémie, Les impacts macro-économiques de cette crise ont des effets considérables sur les modèles de notation et modèles de dépréciation. Partant d'un certain nombre de simulations et de scénarios, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a adopté une approche prudentielle permettant d'anticiper et d'estimer les impacts économiques de la crise liée au COVID 19 ainsi que toute autre évolution macroéconomique influençant le comportement des différents secteurs.

Un ajustement des modèles est prévu en fonction de l'évolution de la crise de manière à tenir compte de toute nouvelle information disponible et sera examiné à l'occasion des Comités de Déclassement et Provisionnement.

2.6. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

• Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

• Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché

• Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7. Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 31 Décembre 2021, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8. Avantages au personnel

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- Les avantages à court terme désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- Les indemnités de fin de contrat de travail sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes.

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- Taux d'augmentation des salaires : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM.
- Taux de chargement sociaux

2.9. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourraient être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposerait de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourraient être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalelement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10. Ecarts de conversion

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11. Contrats de location

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

- Contrats de location-financement (position bailleur) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés ". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêts utilisé est le taux d'intérêts implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amortis.

- Contrats de location simple (position preneur) :

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption : Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12. Actifs non courants destinés à la vente

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que ce soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

2.13. Regroupements d'entreprises et évaluations des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

II-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT & ANNEXES

BILAN IFRS

	Note	31/12/22	31/12/21
Actif IFRS			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		10.165.633	6.782.935
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		5.925.863	4.115.349
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	5.731.955	3.988.709
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	193.908	126.640
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		5.740.210	6.026.363
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	3.649.160	5.683.152
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.091.050	343.211
Titres au coût amorti	5.7	5.751.922	3.284.945
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	1.250.158	3.367.815
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	100.884.416	93.801.452
CAPITAUX PROPRES			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	64.610	90.411
Actifs d'impôt différé	5.8	286.860	261.247
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	1.997.358	2.567.548
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	12.102	11.646
Immeubles de placement	5.11	4.812.561	4.557.984
Immobilisations corporelles	5.11	5.353.880	5.267.792
Immobilisations incorporelles	5.11	165.403	157.338
Ecart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL		142.718.084	130.599.734

en milliers de dh

Passif IFRS	Note	31/12/22	31/12/21
Banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		14.519	28.971
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	14.519	28.971
Passifs financiers à la JV par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	18.918.965	13.661.557
Dettes envers la clientèle	5.5	98.888.555	91.904.422
Titres de créance émis	5.6	6.337.883	7.997.069
Passifs d'impôt exigible	5.8	53.209	86.197
Passifs d'impôts différés	5.8	1.149.975	1.117.741
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2.482.992	2.408.107
Provisions pour risques et charges	5.14	308.121	336.028
Subventions et Fonds assimilés		61.431	7.162
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	5.900.288	4.517.443
CAPITAUX PROPRES		8.402.147	8.535.017
Capital et réserves liées		5.670.797	5.670.797
Réserves consolidées		3.019.369	2.557.957
Réserves consolidées - Part du groupe		2.697.610	2.326.994
Réserves consolidées - Part des minoritaires		321.759	230.963
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-142.539	-81.218
Résultat net de l'exercice		54.520	387.481
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		68.886	406.014
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-14.366	-18.533
TOTAL		142.718.084	130.599.734

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh

	Note	31/12/22	31/12/21
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		5.497.214	5.317.790
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1.946.670	-1.857.924
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	3.550.543	3.459.865
Commissions (produits)		620.392	561.543
Commissions (charges)		-59.002	-41.581
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	561.390	519.982
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		93.803	372.295
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-100.240	124.061
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	99.629	-5.089
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		50.851	-6.376
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		48.778	1.287
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	62.170	134.805
Charges des autres activités	2.5	-301.193	-258.719
PRODUIT NET BANCAIRE		3.966.103	4.347.200
Charges générales d'exploitation	2.9	-2.239.337	-1.988.413
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-333.871	-339.357
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1.392.895	2.019.430
Coût du risque de crédit	2.6	-1.155.331	-1.654.880
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		237.564	364.550
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		140	-1.916
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-106.024	220.253
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		131.680	582.886
Impôts sur les bénéfices		-77.160	-195.406
RÉSULTAT NET		54.520	387.481
Résultats minoritaires		-14.366	-18.533
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		68.886	406.014
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		1,63	9,60
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		1,63	9,60

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Résultat avant impôt	131.682	582.886
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	333.871	339.355
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	394.736	882.835
+/- dotations nettes aux provisions	173.061	264.119
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-140	1.916
+/- perte nette/gain net des activités d'investissement	135.280	-208.496
+/- perte nette/gain net des activités de financement		
+/- autres mouvements	-47.823	-2.987
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	988.985	1.276.742
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	6.867.747	-3.734.489
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-486.762	3.452.741
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1.544.215	-490.712
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	15.191	-6.919.997
Impôts	-32.567	-57.365
Diminution/l'augmentation nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	4.819.394	-5.749.822
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	5.540.061	-3.870.194
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1.950.757	-1.040.610
+/- flux liés aux immeubles de placement	39.227	
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-269.141	2.756.273
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-2.180.671	1.715.863
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2.000	-1.981
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-374.684	369.797
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-376.684	367.816
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie	3.382.706	-1.806.515
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6.782.923	8.589.438
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6.782.923	8.589.438
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)		
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10.165.628	6.782.923
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	10.165.628	6.782.923
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	3.382.705	-1.806.515

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Résultat Net	54.520	387.483
ÉLÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:	-32.358	31.139
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-51.980	49.427
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Changement de méthodes - 2020 décembre		
Impôts liés	19.622	-18.288
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:	-110.181	-112.357
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-129.862	-134.720
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-47.136	-38.099
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	66.817	60.462
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-142.539	-81.218
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-88.018	306.264
Part du groupe	-73.653	324.796
Part des minoritaires	-14.366	-18.533

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2021	4.227.677	1.443.120		2.733.008	-18.027	-63.191	8.322.587	212.430	8.535.017
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2022	4.227.677	1.443.120		2.733.008	-18.027	-63.191	8.322.587	212.430	8.535.017
Changement de méthodes - 2022 décembre									
AUTRES				-7.637			-7.637		-7.637
Capitaux propres clôture corrigés	4.227.677	1.443.120		2.725.371	-18.027	-63.191	8.314.950	212.430	8.527.380
Variation de capital									
Paielements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								2.000	2.000
Autres									
Résultat de l'exercice				68.886			68.886	-14.366	54.520
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (I)				-27.761			-27.761		-27.761
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-63.496	-1.859	-65.355		-65.355
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					4.035		4.035		4.035
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-59.462	-1.859	-61.320		-61.320
Variation de périmètre								107.329	107.329
Autres mouvements - 2022									
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE	4.227.677	1.443.120		2.766.496	-77.489	-65.050	8.294.754	307.394	8.602.148

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes à vue	1.145.311	3.364.336
Prêts	4.942	3.479
Opérations de pension	99.908	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	1.250.161	3.367.815
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	1.250.158	3.367.815
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	31/12/22	31/12/21
Dettes envers les établissements de crédit	17.600	1.577.063
Emprunts	10.332.869	7.047.176
Opérations de pension	8.568.496	5.037.318
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	18.918.965	13.661.557

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires débiteurs	17.277.826	14.938.988
Prêts consentis à la clientèle	90.482.114	85.294.358
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	107.759.940	100.233.346
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-4.875.520	-4.431.894
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	100.884.416	93.801.452

	31/12/22	31/12/21
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires créditeurs	52.615.660	48.503.386
Comptes à terme	28.575.980	26.057.073
Comptes d'épargne	14.364.957	13.996.874
Autres dettes envers la clientèle	2.995.715	2.937.901
Intérêts courus à payer	336.243	409.188
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	98.888.555	91.904.422

	31/12/22	31/12/21
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE		
Secteur public	17.548.104	13.008.728
Entreprises financières	6.836.073	12.574.619
Entreprises non financières	22.741.940	15.832.304
Autre clientèle	51.762.438	50.488.772
TOTAL EN PRINCIPAL	98.888.555	91.904.422
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	98.888.555	91.904.422

	31/12/22	31/12/21
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Maroc	98.888.555	91.904.422
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	98.888.555	91.904.422
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	98.888.555	91.904.422

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/22		31/12/21		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.085.544	-2.731.668	5.353.876	8.030.265	-2.762.474
Terrains et constructions	6.513.353	-407.535	6.105.818	4.788.200	-343.263
Equipement, mobilier, installations	1.022.655	-1.022.399	256	1.020.944	-1.003.887
Biens mobiliers données en location	338.196	-338.195	1	157.048	-157.048
Autres immobilisations	-72.934	-963.539	-1.036.473	1.421.997	-994.375
Droits d'utilisation des contrats de location	565.903	-281.629	284.274	642.076	-263.901
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	726.742	-561.138	165.604	676.087	-518.749
Logiciels informatiques acquis	6.420	-4.987	1.433	6.041	-4.519
Logiciels informatiques produits par l'entreprise					
Autres immobilisations incorporelles	720.322	-556.151	164.171	670.046	-514.230
IMMEUBLES DE PLACEMENT	4.812.559		4.812.559	4.557.984	
TOTAL	13.624.845	-3.292.806	10.332.039	13.264.336	-3.017.322

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

	31/12/22	31/12/21
Valeur brute comptable en début de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.908	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.908	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/22	31/12/21
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	223.220
Autres provisions pour risques et charges	103.242	112.808
TOTAL	308.121	336.028

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/22	31/12/21
Autres dettes représentées par un titre	6.337.883	7.997.069
titres de créances négociables	6.337.883	7.997.069
emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	5.900.288	4.517.463
Emprunts subordonnés	5.900.288	4.517.463
Titres subordonnés		
TOTAL	12.238.171	12.514.532

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

	31/12/22	31/12/21
Titres de créance négociables	5.751.922	3.284.945
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5.751.922	3.284.945
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI BRUT	5.751.922	3.284.945
Dépréciation		
TOTAL DES TITRES AU COÛT AMORTI NET	5.751.922	3.284.945

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	31/12/22	31/12/21
Impôts courants	64.610	90.411
Impôts différés	786.860	261.247
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	351.470	351.658
Impôts courants	33.209	86.197
Impôts différés	1.149.975	1.117.741
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.203.184	1.203.938

5.9 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	31/12/22	31/12/21
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	11.892	9.735
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	1.985.465	2.557.813
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	1.997.357	2.567.548
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	197.923	263.213
Charges à payer et produits constatés d'avance	758.170	644.526
Autres créditeurs et passifs divers	1.225.199	1.104.478
Dettes locatives	301.700	395.890
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2.482.992	2.408.107

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	31/12/22	31/12/21
AMIFA SÉNÉGAL	12.102	11.646
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	12.102	11.646

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	3.447.805	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2.284.150	193.908
Titres de participation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL	5.731.955	193.908

5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/22	31/12/21
en milliers de dh		
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.740.210	6.026.363
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.649.160	5.683.151
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.091.050	343.212
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3.649.160	5.683.151
Bons du Trésor et autres effets mobiliers auprès de la banque centrale	3.458.537	5.554.968
Autres titres de créance négociables	512	
Obligations	190.111	128.183
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.091.050	343.212
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.091.050	343.212

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/22	31/12/21
en milliers de dh		
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	14.519	28.971
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	14.519	28.971

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

	en milliers de dh			
Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime	
Encours Bilan au 2021.Décembre	86.154.110	5.172.864	8.906.372	
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre	13.949.703			
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre	-676.660	-866.791	-4.888.443	
Encours Bilan au 2022.Décembre	91.883.075	6.366.649	9.512.216	
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre	13.907.154			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-681.296	-871.572	-5.322.656	
Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime	
Encours Bilan au 2021.Décembre	3.347.815			
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre				
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre				
Encours Bilan au 2022.Décembre	1.250.158			
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre				
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre				
Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime	
Encours Bilan au 2021.Décembre	5.683.152			
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre				
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre				
Encours Bilan au 2022.Décembre	3.687.194			
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre				
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre	-38.034			
Titres au coût amorti :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime	
Encours Bilan au 2021.Décembre	3.284.945			
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre				
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre				
Encours Bilan au 2022.Décembre	5.751.922			
Encours Hors Bilan au 2022.Décembre				
Provisions sous IFRS 9 au 2022.Décembre				

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

	31/12/21	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/22
Immobilier					
Valeur brut	410.891	7.293	-31.822	-42.301	544.061
Amortissements et dépréciations	-243.104	-72.846	26.437	20.621	-269.894
Total Immobilier	367.786	-65.553	-5.385	-21.680	275.167
Mobilier					
Valeur brut	31.185	5.431	-13.958	-814	21.844
Amortissements et dépréciations	-20.795	-6.351	13.848	561	-12.736
Total Mobilier	10.390	-919	-110	-253	9.108
Total droit d'utilisation	378.175	-66.472	-5.495	-21.933	284.275

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31/12/21	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/22
Dette locative	395.892	20.372	-91.546	-23.017	301.700

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	31/12/22		31/12/21	
en milliers de dh				
Opérations avec la clientèle	Produits 5.122.386	Charges -1.174.968	Net 3.947.418	Produits 5.036.360
Comptes et prêts/emprunts	5.085.526	-1.172.412	3.913.114	5.008.873
Opérations de pensions	-48	-2.556	-2.604	106
Opérations de location financement	36.928	36.928	27.467	27.467
Opérations interbancaires	79.632	-533.006	-453.374	32.035
Comptes et prêts sur emprunts	79.632	-463.776	-384.144	30.545
Opérations de pensions	3.561	-129.230	-125.669	1.470
Emprunts émis par le groupe		-173.504	-173.504	-208.667
Instruments de couverture des résultats futurs				
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux				
Portefeuille de transactions	3.873		3.873	1.968
Titres à revenus fixes	3.873		3.873	1.968
Opérations de pensions				
Prêts/emprunts				
Dettes représentées par un titre				
Actifs disponibles à la vente	148.134	-35.357	112.777	146.180
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	143.189	-19.092	124.097	101.247
Charges d'intérêts sur dettes locatives		-10.743	-10.743	-13.784
TOTAL	5.497.214	-1.946.670	3.550.544	5.317.790

2.2 COMMISSIONS NETTES

	31/12/22		31/12/21	
en milliers de dh				
Commissions nettes sur opérations	Produits 562.788	Charges -59.002	Net 503.786	Produits 521.080
Avec les établissements de crédit				-41.581
Avec la clientèle	554.508	-59.002	495.506	475.542
Sur titres	6.280		6.280	3.957
De change				
Sur instruments financiers à terme				
Engagements de financement				
Prestation de services bancaires et financiers	57.604		57.604	40.483
Produits de gestion d'opcm				
Produits sur moyens de paiement	57.604		57.604	40.483
Assurance				
Autres				
TOTAL	620.392	-59.002	561.390	561.563

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	31/12/22	31/12/21
en milliers de dh		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	-6.437	496.356
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	93.803	372.295
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-100.240	124.061
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	99.629	-5.088
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	50.851	-6.376
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	48.778	1.288

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/22		31/12/21	
en milliers de dh				
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Bons du Trésor	3.458.537		-36.446	
Obligations	190.111		-15.534	
Autres titres de créance négociables	512			
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JV/OCI RI)	3.649.160		-51.980	
Impôts			19.622	
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	3.649.160		-32.358	
Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	
Actions et autres titres à revenu variable	2.091.050	44.154	-84.998	
Titres de participation non consolidés	2.091.050	44.154	-84.998	
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		-16.668	28.170	
Impôts				
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	2.091.050	27.486	-56.828	

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31/12/22		31/12/21	
en milliers de dh				
Produits nets de l'activité d'assurance	Produits	Charges	Net	Produits
Produits nets des immeubles de placement				
Produits nets des immobilisations en location simple				
Produits nets de l'activité de promotion immobilière				
Autres produits et charges	62.170	-301.193	-239.023	134.805
TOTAL	62.170	-301.193	-239.023	134.805

2.6 COÛT DU RISQUE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-9.415	-152.344
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-4.635	-35.851
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-4.635	-35.851
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-4.780	-116.493
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-4.780	-116.493
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-337.005	-753.291
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-337.005	-753.291
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-91.429	-194.242
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-437.849	-1.099.876
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Sains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-722.115	-675.208
Récupérations sur prêts et créances	4.633	120.204
Comptabilisés au coût amorti	4.633	120.204
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	-1.155.331	-1.654.880

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-9.023	313
Plus value de cession	2.254	313
Moins value de cession	-11.277	
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-97.001	219.940
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	-106.024	220.255

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Impôts courants	64.610	90.411
Impôts différés	286.860	261.247
Actifs d'impôts courants et différés	351.470	351.658
Impôts courants	53.209	86.197
Impôts différés	1.149.975	1.117.741
TOTAL	1.203.184	1.203.938

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Charge d'impôts courants	-32.567	-57.365
Charge nette d'impôts	-44.592	-182.041
TOTAL	-77.160	-195.466

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Résultat net	131.680	582.886
Charge d'impôt sur les bénéfices	77.160	195.406
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	59%	34%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	22%	-3%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	59%	34%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Charges de personnel	-1.206.907	-1.195.848
Impôts et taxes	-40.666	-41.511
Charges externes	-827.340	-680.590
Autres charges d'exploitation	-253.515	-176.786
Annulation Charges relatives aux contrats de location	89.111	106.322
TOTAL	-2.249.337	-1.988.413

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-254.674	-243.604
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-79.197	-95.753
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL	-333.871	-339.357

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-10.744	-13.785
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-79.197	-95.753

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa.
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing (CAM LEASING), la société de paiement AL FILAHI CASH et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux.
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi, AMIFA et l'association Ismailia pour le micro-crédit.
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe la société de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION.
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK.
- Autres : Au 31 Décembre 2022, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, IMMOVERT, CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS ainsi que les deux OPCV IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	3.260.518	1.575	101.424	62.163	1.262	123.601		3.550.543
Marge sur commissions	572.079	1	3.469		26.647	-46.002	5.196	561.390
Produit net bancaire	3.631.077	1.576	133.198	63.271	29.592	102.537	4.852	3.966.103
Résultat brut d'exploitation	1.363.458	-2.136	80.993	6.993	4.722	11.829	-72.964	1.392.895
Résultat d'exploitation	289.861	-1.326	37.201	-15.393	4.722	-62	-77.439	237.564
Résultat avant impôts	135.982	-1.086	37.244	-15.234	4.781	-362	-29.645	131.680
Résultat net	64.593	-3.595	32.115	-15.234	4.771	3.216	-31.346	54.520
Résultat net part du groupe	64.593	-3.609	32.115	366	3.005	10.849	-38.432	68.886

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	en milliers de dh							
	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
TOTAL BILAN	131.626.167	193.802	1.844.348	246.953	226.077	3.385.931	5.194.806	142.718.084
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.842.233				20.383		63.247	5.925.863
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5.524.823	172.729		-19.257	375	277	61.263	5.740.210
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	1.132.434				63.247		54.477	1.250.158
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	96.090.470		1.612.312	228.030		2.953.604		100.884.416
Titres au coût amorti	5.741.341					10.581		5.751.922
Éléments du Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18.491.111		427.854					18.918.965
Dettes envers la clientèle	97.347.315		13.374		59.989	1.467.877		98.888.555
Capitaux propres	8.220.188	-16.948	-21.539	81.647	44.251	-33.183	327.731	8.602.147

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/22		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
MAROC	1.250.158		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRES			
Total en principal	1.250.158		
Créances rattachées			
Provisions			
VALEUR NETTE AU BILAN	1.250.158		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/22				31/12/21			
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		Encours sains	Encours en souffrance	Provisions	
	Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1		Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1	
Maroc	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	91.326.974	8.906.372	-4.888.443	-866.791
Europe								
Afrique								
Autres								
Total en principal	98.247.723	9.512.216	-5.322.656	-871.572	91.326.974	8.906.372	-4.888.443	-866.791

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Engagements de financements donnés	10.291.113	9.300.508
- Aux établissements de crédit	15.672	24.560
- A la clientèle	10.275.441	9.274.008
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus		
- Des établissements de crédit		105.164
- De la clientèle		105.164

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Engagements de garantie donnés	3.613.288	4.285.775
- D'ordres des établissements de crédit	26.397	4.234.594
- D'ordres de la clientèle	3.587.932	4.263.251
- Caution administrative et fiscales et autres cautions	2.169.145	2.456.255
- Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.418.786	1.906.976
Engagements de garantie reçus	6.640.239	5.849.488
- Des établissements de crédit	6.643.562	5.822.217
- De l'état et d'autres organismes de garantie	16.277	27.271

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	223.220
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	223.220

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Charge normale de l'exercice	12.571	14.182
Charge d'intérêt	7.111	5.935
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	19.682	20.117
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Dettes actuarielles d'ouverture	223.220	154.387
Charge normale de l'exercice	12.571	14.182
Charge d'intérêt	7.111	5.935
Écarts d'expérience	-4.858	6.747
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-33.165	-37.547
Indemnités supplémentaires		
Autre		79.516
Dettes actuarielles de clôture	204.879	223.220
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

	en milliers de dh		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ACTIONNAIRES			
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	75,2%	75,2%
MAMDA	3.134.311	7,4%	7,4%
MCMA	3.134.311	7,4%	7,4%
ODG	4.222.478	10%	10%
TOTAL	42.276.765	100%	100%

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
RÉSULTAT PAR ACTION		
Nombre Actions	42.276.765	42.276.765
Résultat Part Groupe (kdh)	68.886	406.014
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	1,63	9,60

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES et GROUPE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Prêts, avances et titres	-2.765.826	-2.510.509
Comptes ordinaires		
Prêts		
Titres		-255.317
Opération de location financement		
Actif divers	-5.524.446	-5.420.272
TOTAL ACTIF	-8.290.272	-7.930.781
Dépôts	-2.606.655	-2.606.655
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-5.689.617	-5.689.617
TOTAL PASSIF	-8.290.272	-8.290.272
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Intérêts et produits assimilés		-83.905
Intérêts et charges assimilées		79.580
Commissions (produits)		-73.829
Commissions (charges)		3.098
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres		-196.978

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

	31/12/22	31/12/21
FONDS PROPRES	103.216	102.836
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	103.216	102.836
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	103.216	102.836
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125.000	125.000
Instruments de fonds propres de base versés		en milliers de dh
Prime d'émission		
Résultats non distribués	-21.784	-21.973
TOTAL RISQUES	42.354	41.592
EXIGENCE/Risque de crédit	42.354	41.592
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	19,50%	19,78%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	19,50%	19,78%

RAPPORT DES CAC SUR COMPTES CONSOLIDÉS



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM) RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 8 602 147 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 54 520.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2022, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 100 884 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 6 876 dont :

- MMAD 681 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 872 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 5 323 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (71% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe

comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membres Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Oued Eddahouj - Casablanca
Tél : 05 22 54 80 00 - Fax : 05 22 29 88 70

Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.à

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Boite 50 - 52, Bd Mohammed VI
CASABLANCA
Tél : 0522 42 11 99 - Fax : 0522 17 47 34
Abdelilah LAGHCHAoui
Associé

COMPTES SOCIAUX

I - NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit. La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1. CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- Créances en souffrance sur la clientèle
- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes de l'actif concernés :

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3. PORTEFEUILLES DE TITRES

3.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

3.2. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

3.3. Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

3.4. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

3.5. Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

4. LES OPÉRATIONS LIBELLÉES EN DEVICES

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

5. LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

6. LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans
Parts des sociétés civiles	Non amortissable

7. CHARGES À RÉPARTIR

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

8. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

9. CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

II - ÉTATS DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

BILAN

	en milliers de dh	
ACTIF	31/12/22	31/12/21
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	9.826.367	6.619.812
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2.466.337	4.444.909
A VUE	1.787.150	3.864.429
A TERME	679.186	580.480
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	94.755.820	89.136.754
Crédits de trésorerie et à la consommation	47.457.237	43.312.201
Crédits à l'équipement	23.253.017	22.677.785
Crédits immobiliers	16.622.049	17.077.444
Autres crédits & financement participatifs	7.423.516	6.069.325
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	971.428	1.138.498
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	9.439.405	9.664.318
Bons du Trésor et valeurs assimilées	6.906.342	6.079.902
Autres titres de créance	190.878	128.184
Titres de propriété	2.342.185	3.456.232
AUTRES ACTIFS	4.840.640	4.877.354
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.730.120	3.264.058
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5.730.120	3.264.058
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.001.578	860.320
Participations dans les entreprises liées	1.332.913	609.658
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.668.666	250.662
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		280
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	905.923	787.281
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	461.175	450.510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7.026.446	6.474.700
TOTAL	139.425.239	127.718.793

HORS BILAN

	en milliers de dh	
ENGAGEMENTS DONNÉS	31/12/22	31/12/21
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	13.907.154	13.949.703
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	73.478	132.475
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	9.856.916	9.026.661
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	388.828	527.316
Engagements de garantie à réméré	3.587.932	4.263.251
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	6.643.962	5.927.382
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		105.165
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.643.962	5.822.217
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6.565.370	6.299.073
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	34.193	32.180
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.966.410	4.956.441
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	236.381	187.975
Porduits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	26.675	32.141
Commissions sur prestations de service	584.470	525.602
Autres produits bancaires	717.240	564.735
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2.929.154	2.150.424
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	537.276	428.492
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.171.524	1.149.426
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	173.504	206.315
Autres charges bancaires	1.046.849	366.190
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	3.636.216	4.148.649
Produits d'exploitation non bancaire	212.626	156.037
Charges d'exploitation non bancaire	178.767	96.437
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2.100.853	2.007.004
Charges de personnel	1.123.230	1.120.919
Impôts et taxes	38.133	38.014
Charges externes	670.444	625.048
Autres charges générales d'exploitation	78.646	50.949
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	190.400	172.074
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES	1.895.549	2.259.168
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1.004.540	1.067.458
Pertes sur créances irrécouvrables	702.834	649.540
Autres dotations aux provisions	188.175	542.169
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	647.557	597.302
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	260.605	402.673
Récupérations sur créances amorties	45.224	116.903
Autres reprises de provisions	341.728	77.726
RÉSULTAT COURANT	321.230	539.380
Produits non courants	706	3.467
Charges non courantes	94.132	149.428
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	227.805	393.419
Impôts sur les résultats	27.352	52.477
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	200.453	340.942

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh		
	31/12/22	31/12/21
Produits d'exploitation bancaire perçus	6.565.370	6.299.073
Récupérations sur créances amorties	45.224	116.903
Produits d'exploitation non bancaire perçus	213.332	159.504
Charges d'exploitation bancaire versées	-4.222.370	-3.929.194
Charges d'exploitation non bancaire versées	-272.899	-245.865
Charges générales d'exploitation versées	-2.100.853	-2.007.004
Impôts sur les résultats versés	-27.352	-52.477
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	200.453	340.942
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1.978.572	-2.670.903
Créances sur la clientèle	-5.613.072	-3.874.132
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-4.382.408	-1.372.643
Autres actifs	36.714	-372.250
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.403.553	-1.461.072
Dépôts de la clientèle	6.712.428	7.452.684
Titres de créance émis	-1.659.186	456.389
Autres passifs	85.637	-523.863
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	2.562.238	-2.365.790
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	2.762.691	-2.024.848
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	464.273	695.302
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1.400.808	-501.741
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	-936.535	193.562
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	1.380.399	-637
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	1.380.399	-637
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	3.206.555	-1.831.923
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	6.619.812	8.451.735
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	9.826.367	6.619.812

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh		
	31/12/22	31/12/21
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS		
Intérêts et produits assimilés	5.236.984	5.176.596
Intérêts et charges assimilées	1.882.304	1.784.234
MARGE D'INTÉRÊT	3.354.680	3.392.362
Commissions perçues	584.470	525.602
Commissions servies	11.822	10.811
MARGE SUR COMMISSIONS	572.647	514.791
Résultat des opérations sur titres de transaction	-130.790	201.345
Résultat des opérations sur titres de placement	-122.513	93.245
Résultat des opérations de change	221.794	162.061
Résultat des opérations sur produits dérivés		
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	-31.509	456.651
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	49.729	47.187
Divers autres charges bancaires	309.331	262.342
PRODUIT NET BANCAIRE	3.636.216	4.148.649
Résultat des opérations sur immobilisations financières	31	1.543
Autres produits d'exploitation non bancaire	212.626	156.037
Autres charges d'exploitation non bancaire	151.941	96.437
Charges générales d'exploitation	2.100.853	2.007.004
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1.596.080	2.202.789
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1.401.545	1.197.423
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-126.696	465.986
RÉSULTAT COURANT	321.230	539.380
RÉSULTAT NON COURANT	-93.426	-145.961
Impôts sur les résultats	27.352	52.477
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	200.453	340.942
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	200.453	340.942
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	190.400	172.074
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2.012	983
Dotations aux provisions pour risques généraux		210.000
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	329.070	77.726
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	122.077	147.630
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	11.499	
Plus-values de cession sur immobilisations financières		
Moins-values de cession sur immobilisations financières	26.826	
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-19.956	498.643
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	-19.956	498.643

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh						
CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	31/12/22	31/12/21
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	8.212.669	160.054	481.060	1.041.575	9.895.358	6.352.465
VALEURS RECUES EN PENSION		99.901			99.901	
Au jour le jour		99.901			99.901	
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE						2.755.165
Au jour le jour						2.755.165
À terme						
PRÊTS FINANCIERS			675.552		675.552	580.480
AUTRES CRÉANCES						
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		7	8.189		8.196	110
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	8.212.669	259.961	1.164.800	1.041.575	10.679.006	9.688.220

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh						
CRÉANCES	"Secteur public"	Secteur privé			31/12/22	31/12/21
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	"Autre clientèle"		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	897.239	74.081	30.441.780	12.624.282	44.037.382	39.894.928
Comptes à vue débiteurs	304.960	74.081	10.417.229	6.065.671	16.861.941	15.098.531
Créances commerciales sur le maroc	2.279		1.660.206	1.123.827	2.786.312	2.590.321
Crédits à l'exportation			264.410	24.284	288.694	305.904
Autres crédits de trésorerie	590.000		18.099.935	5.410.500	24.100.435	21.900.173
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2.047.958	2.047.958	2.036.053
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	644.972	778.750	11.938.074	8.727.846	22.089.642	21.587.303
CRÉDITS IMMOBILIERS			6.220.049	9.948.777	16.168.826	16.653.330
AUTRES CRÉDITS	50.000	3.417.588	644.223	1.275.183	5.386.994	3.631.828
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	963.131				963.131	1.128.944
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		589	183.226	2.812.978	2.996.793	2.895.815
CRÉANCES EN SOUFFRANCE		1.201		2.035.321	2.036.522	2.437.053
TOTAL	2.555.342	4.272.209	49.427.352	39.472.345	95.727.247	90.265.254

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		31/12/22	31/12/21
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS					15.169.526	12.928.376
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		12.636.462			12.636.462	9.343.960
Obligations				190.365	190.365	128.184
Autres titres de créance			512		512	
Titres de propriété			2.296.962	45.224	2.342.186	3.456.232
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL		12.636.462	2.297.474	235.589	15.169.526	12.928.376

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	5.680.225	5.680.225	5.680.225			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.447.805	3.447.805	3.447.805			
Obligations						
Autres titres de créance	512	512	512			
Titres de propriété	2.231.907	2.231.907	2.231.907			
TITRES DE PLACEMENT	3.779.921	3.759.154	3.730.572		79.304	79.304
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.442.319	3.458.537	3.420.300		36.446	36.446
Obligations	222.500	190.345	200.000		38.034	38.034
Autres titres de créance						
Titres de propriété	115.102	110.272	110.272		4.824	4.824
TITRES D'INVESTISSEMENT	5.646.887	5.558.039	5.354.086	10.445	186.749	11.527
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	5.646.887	5.558.039	5.354.086	10.445	186.749	11.527
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	15.107.033	14.997.418	14.764.883	10.445	266.053	90.831

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	514.436	495.655
Sommes dues par l'Etat	431.407	412.335
Divers autres débiteurs	82.929	83.321
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3.084.959	2.891.828
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.241.245	1.489.870
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.840.640	4.877.354

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Emettrice	Secteur d'activité	Capital	"Participation au capital en %"	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				15.154	14.511	
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%			
BANQUES, FINANCES & SERVICES				37.856	550.015	11.703
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%	21.973	103.027	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%		1.403	
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service				23	
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	
DAR ADDAMANE	Banque & Finance	75.000	0,73%		548	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	3.340	5.442	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	1.000	18,00%	180		
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150.000	7,17%	5.364	5.386	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%		250	
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	5.886	1.614	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	35
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	100.000	100,00%		100.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	23.750	100,00%		23.750	
CAM COURTAGE	Assurance	100	100,00%		100	2.648
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	8.000
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%	1.115	385	
SGFG	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	301
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	47.011	40,00%		19.257	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	719
DIVERS				7.452	2.117.981	2.396
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	6.095	3.905	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%		120	
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	12,64%		67.879	2.396
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	17.797.916	7,30%		1.300.000	
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI - RFA	OPCI	1.214.713	7,41%		90.000	
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	13.334.711	1,50%		200.000	
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LOCAL à RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA					200	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	319.071	
TOTAL				125.479	3.001.578	14.099

CRÉANCES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

CRÉANCES	MONTANT				Dont Entreprises liées et Apparenté	
	31/12/22			31/12/21	31/12/22	31/12/21
	Brut	Prov.	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				280		280
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés				280		280
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL				280		280

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	947.629	48.253			995.882	497.119	39.299		1.711	534.707	461.175
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	927.480	48.253			975.733	488.949	39.299		1.711	528.248	447.485
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.747.331	1.352.555	537.691	253.099	9.309.096	2.272.630	194.030	183.996	15	2.282.649	7.026.446
- Immeubles d'exploitation	3.014.202	401.221	40.877	286.835	3.661.381	261.450	29.478	2.135		288.794	3.372.587
- Mobilier et matériel d'exploitation	934.915	33.663	35.774		932.804	802.119	38.883	35.774		805.228	127.576
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.210.587	48.460	1.215		1.257.832	899.122	70.473	883		968.712	289.120
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3.585.552	588.025	459.825	539.769	3.173.983	309.939	55.196	145.205		219.930	2.954.053
- Immobilisations en cours	2.075	281.185		165	283.096						283.096
TOTAL	9.694.960	1.400.808	537.691	253.099	10.304.977	2.769.749	233.329	183.996	1.726	2.817.356	7.487.621

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	31/12/22	31/12/21
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Cheques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		168.164	46.546	12.801	227.511	1.679.958
VALEURS DONNÉES EN PENSION	8.566.060				8.566.060	5.036.244
Au jour le jour						
À terme	8.566.060				8.566.060	5.036.244
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	4.763.000	1.560.000	1.550.000	11.159	7.884.159	5.470.408
Au jour le jour						
À terme	4.763.000	1.560.000	1.550.000	11.159	7.884.159	5.470.408
EMPRUNTS FINANCIERS				1.969.803	1.969.803	1.055.504
AUTRES DETTES		8.889			8.889	20.914
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	36.353	1.690	9.650	5.983	53.676	43.516
TOTAL	13.365.413	1.738.743	1.606.196	1.999.746	18.710.098	13.306.545

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			31/12/22	31/12/21
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	10.697.570	1.222.484	9.869.839	29.864.781	51.654.674	47.755.678
COMPTE D'ÉPARGNE				14.364.957	14.364.957	13.996.874
DEPÔTS À TERME	6.508.617	7.023.322	7.748.606	6.521.708	27.802.253	25.829.033
EMPRUNTS FINANCIERS	773.727				773.727	228.041
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	139.433	11.250	1.543.827	785.974	2.480.684	2.483.760
INTÉRÊTS COURUS À PAYER				338.707	338.707	409.188
TOTAL	18.119.547	8.257.056	19.162.272	51.876.127	97.415.002	90.702.574

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	414.515	
CRÉDITEURS DIVERS	233.816	318.534
Sommes dues à l'Etat	122.185	202.910
Sommes dues aux organismes de prévoyance	47.755	55.080
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	45.329	47.232
Divers autres créditeurs	5.979	743
COMPTES DE RÉGULARISATION	560.173	804.332
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.208.504	1.122.866

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/21	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/22
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	6 693 609	1 125 693	330 749		7 488 553
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	6 062 999	997 715	260 375		6 800 339
Titres de placement	26 630	104 693	40 492	-11 527	79 304
Titres de participation et emplois assimilés	152 030	2 012	28 563		125 479
Titres d'investissement			307	11 527	11 220
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	74 638	17 220	782		91 076
Autres actifs	377 312	4 053	230		381 135
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2 091 795	171 715	312 076	- 276 478	1 674 956
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	8 000	2 773			10 773
Provisions pour risques de change	16 681				16 681
Provisions pour risques généraux	1 480 000		275 000	-37 000	1 168 000
Provisions pour autres risques et charges	587 114	168 942	37 076	-239 478	479 502
Provisions réglementées					
TOTAL	8 785 404	1 297 408	642 825	-276 478	9 163 509

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KfW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaletur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaletur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur en KDH)	Montant N (en contrevaletur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaletur en KDH)
MAD	70.000		7 ANS	Subordonnées	70.000				
MAD	4.439.500		10 ANS	Subordonnées	4.439.500	143.500			
MAD	1.350.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1.350.000	70.000			
TOTAL	5.859.500				5.859.500	213.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31/12/21	Affectation du résultat	Autres variations	31/12/22
Ecart de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	3.391.045	340.942		3.731.987
Réserve légale	111.281	17.047		128.328
Autres réserves	1.836.644	323.895		2.160.540
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1.443.120			1.443.120
Capital	4.227.677			4.227.677
Capital appelé	4.227.677			4.227.677
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires, Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)	340.942	-340.942	200.453	200.453
TOTAL	7.959.664	-0	200.453	8.160.117

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	31/12/22	31/12/21
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	8.890.273	11.041.074
Devises à recevoir	2.427.122	2.859.345
Dirhams à livrer	1.510.281	1.240.090
Devises à livrer	2.915.844	4.284.316
Dirhams à recevoir	2.037.026	2.657.323
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	8.890.273	11.041.074

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	32.177	232.870	229.199	35.848
B. T.V.A. Récupérable	16.534	204.782	203.467	17.849
sur charge	9.394	125.870	121.920	13.344
sur immobilisations	7.140	78.912	81.547	4.505
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A. = (A-B)	15.643	28.089	25.732	17.999

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Engagements de financement et de garantie donnés	13.907.154	13.949.703
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	73.478	132.475
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9.856.916	9.026.661
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	388.828	527.316
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.587.932	4.263.251
Engagements de financement et de garantie reçus	6.643.962	5.927.382
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		105.165
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.643.962	5.822.217
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
INTÉRÊTS PERCUS	5.236.984	5.176.596
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	34.193	32.180
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4.966.410	4.956.441
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	236.381	187.975
INTÉRÊTS SERVIS	1.882.304	1.784.234
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	537.276	428.492
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1.171.524	1.149.426
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	173.504	206.315
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	3.354.680	3.392.362

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

	en milliers de dh		
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.503.035		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	3.503.035		

	en milliers de dh		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9.827.569		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	4.763.000		
TOTAL	14.590.569		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
ACTIF :	4.363.522	4.523.311
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	222.434	71.553
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1.041.575	594.984
Prêts de trésorerie		105.165
Créances sur la clientèle	2.520.337	3.195.983
Titres de transaction, de placement et d'investissement	509.117	478.430
Autres actifs	50.803	59.048
Titres de participation et emplois assimilés	19.257	18.148
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	4.363.522	4.523.311
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1.991.649	1.630.681
Dépôts de la clientèle	1.023.418	999.639
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	1.348.455	1.892.991
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1.178.325	1.775.012
Engagements reçus		105.165
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	388.828	527.316

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

	en milliers de dh					
Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	537.691	183.996	353.695	464.273	122.077	11.499
TOTAL	537.691	183.996	353.695	464.273	122.077	11.499

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Titres de participations & titres de placement	26.675	32.141
TOTAL	26.675	32.141

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
PRODUITS	694.186	549.689
Gains sur les titres de transaction	275.412	239.622
Plus value de cession sur titres de placement	12.102	83.731
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	40.492	47.672
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change	366.180	178.664
CHARGES	725.696	93.037
Pertes sur les titres de transaction	406.202	38.276
Moins value de cession sur titres de placement	70.414	20.599
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	104.694	17.559
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	144.387	16.603
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	-31.509	456.651

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
CHARGES DE PERSONNEL	1.123.230	1.120.919
Dont salaires & appointements	105.094	103.797
Dont charges d'assurances sociales	85.472	85.731
Dont charges de retraite	102.077	102.568
Dont charges de formation	17.181	16.583
Dont autres charges de personnel	813.406	812.240
IMPÔTS ET TAXES	38.133	38.014
Taxes urbaines & taxes d'élidité	7.519	7.456
Patente	22.539	22.416
Autres impôts & taxes	8.075	8.143
CHARGES EXTERNES	670.444	625.048
Loyers de crédit-bail et de location	171.018	164.472
Frais d'entretien et de réparation	156.763	137.901
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	31.840	35.497
Transports et déplacements	46.134	44.830
Publicité, publications et relations publiques	55.303	52.905
Autres charges externes	209.385	189.444
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	78.646	50.949
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	190.400	172.074
TOTAL	2.100.853	2.007.004

COMMISSIONS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
COMMISSIONS PERÇUES :	650.491	591.079
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	66.022	65.477
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	2.207	2.239
Commissions sur fonctionnement de compte	202.204	193.170
sur moyens de paiement	286.695	235.442
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	93.364	94.751
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	17.554	10.811
sur opérations avec les établissements de crédit	5.732	
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	11.822	10.811

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	31/12/22	31/12/21	31/12/22	31/12/21
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.131	2.162	553.286	1.103.657
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	78	80	1.796.342	1.586.980
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	5	3	1.825.183	1.126.000
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Produit Net Bancaire	3.636.216	4.148.649
Résultat Brut d'exploitation	1.596.080	2.202.789
Résultat avant impôt	227.805	393.419

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'assemblée Générale du 22 Juin 2022			
Report à nouveau		Réserve légale	17.047
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	323.895
Résultat net de l'exercice	340.942	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	340.942	TOTAL B	340.942

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	717.240	564.734
Gains sur titres de transaction	275.412	239.622
Plus-values de cession sur titres de placement	12.102	83.731
Produits sur opérations de change	366.180	178.664
Divers autres produits bancaires	23.054	15.046
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	40.492	47.672
AUTRES CHARGES BANCAIRES	1.046.849	366.190
Charges sur emprunts de titres	173.440	33.456
Pertes sur Titres actions / OPCVM	232.762	4.820
Moins values sur titres de placement	70.414	20.599
Cotisation au fonds de garantie	143.611	126.651
Charges opération de change	144.387	16.603
Commissions sur achats et cession de titres	11.822	10.811
Autres charges	165.720	135.691
Provisions sur titres	104.693	17.559
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	212.626	156.037
Dont plus values de cession d'immobilisation	122.077	147.630
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	90.550	8.407
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	178.767	96.437
Charges sur valeurs et emplois divers	178.767	96.437
Dont moins values de cession titres de participations		
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1.895.549	2.259.168
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	647.557	597.302
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	706	3.467
Charges non Courantes	94.132	149.428

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	321.230	539.380
Réintégrations fiscales	22.770	18.381
Déductions fiscales	252.881	269.971
Résultat courant théoriquement imposable	91.119	287.790
Impôt théorique sur résultat courant	33.714	106.482
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	57.405	181.308

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

	en milliers de dh	
	31/12/22	
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	227.805	
. Bénéfice net	227.805	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	22.770	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		252.881
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		-2.306
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		2.306
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		2.306
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture (1)	31/12/2022
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	20/03/2023
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.	

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS		
DATES	- Favorables - Défavorable	NÉANT NÉANT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital :	en milliers de dh 4.227.677		
Montant du capital social souscrit et non appelé	100		
Valeur nominale des titres			
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précédent	Exercice actuel	
ÉTAT MAROCAIN	31.780.465	31.780.465	75,2%
MAMDA	3.134.311	3.134.311	7,4%
MCMA	3.134.311	3.134.311	7,4%
CDG	4.227.678	4.227.678	10%
TOTAL	42.276.765	42.276.765	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	en milliers de dh		
	31/12/22	31/12/21	31/12/20
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	14.078.795	12.497.944	12.157.638
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	3.636.216	4.148.649	3.916.437
Résultat avant impôts	227.805	393.419	285.785
Impôts sur les résultats	27.352	52.477	77.521
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	3.932.440	3.731.987	3.391.045
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	5	8	5
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1.123.230	1.120.919	1.124.223
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.870	3.875	3.923

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

	en milliers de dh						
Nature	Date souscription	Date échéance	Taux	Maturite	principal	" Intérêts Courus "	Total
CD	19/04/2017	19/04/2024	3,71	7 ANS	500.000.000	13.191.111	513.191.111
CD	14/11/2019	14/11/2024	3	5 ANS	267.000.000	1.045.750	268.045.750
CD	12/06/2020	12/06/2027	3,4	7 ANS	500.000.000	9.538.889	509.538.889
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,4	7 ANS	300.000.000	5.638.333	305.638.333
CD	17/06/2020	17/06/2027	3,4	7 ANS	200.000.000	3.721.111	203.721.111
CD	18/01/2021	18/01/2023	2,27	2 ANS	112.000.000	2.450.591	114.450.591
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66	5 ANS	210.000.000	5.384.283	215.384.283
CD	16/02/2021	16/02/2023	2,08	2 ANS	90.000.000	1.653.600	91.653.600
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48	5 ANS	260.000.000	5.695.733	265.695.733
CD	19/02/2021	19/02/2023	2,08	2 ANS	100.000.000	1.820.000	101.820.000
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	7 ANS	50.000.000	1.211.875	51.211.875
CD	23/03/2021	23/03/2023	2,06	2 ANS	142.500.000	2.307.629	144.807.629
CD	01/04/2021	01/04/2023	2,08	2 ANS	260.000.000	4.116.089	264.116.089
CD	12/04/2021	12/04/2023	2,13	2 ANS	200.000.000	3.112.167	203.112.167
CD	15/04/2021	15/04/2023	2,1	2 ANS	100.000.000	1.516.667	101.516.667
CD	04/08/2021	04/08/2023	2,12	2 ANS	100.000.000	877.444	100.877.444
CD	06/08/2021	06/08/2023	2,11	2 ANS	210.000.000	1.809.325	211.809.325
CD	21/09/2021	21/09/2023	2,09	2 ANS	150.000.000	879.542	150.879.542
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	7 ANS	200.000.000	775.000	200.775.000
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,5	5 ANS	50.000.000	159.722	50.159.722
CD	15/02/2022	14/02/2023	1,95	52 SEMAINES	470.000.000	8.121.208	478.121.208
CD	22/02/2022	22/02/2024	2,13	2 ANS	378.000.000	6.977.880	384.977.880
CD	22/02/2022	21/02/2023	1,94	52 SEMAINES	65.000.000	1.092.867	66.092.867
CD	14/03/2022	13/03/2023	1,91	52 SEMAINES	130.000.000	2.013.989	132.013.989
CD	22/03/2022	22/03/2024	2,15	2 ANS	20.000.000	339.222	20.339.222
CD	22/03/2022	21/03/2023	1,94	52 SEMAINES	45.000.000	688.700	45.688.700
CD	14/04/2022	13/01/2023	1,86	9 MOIS	205.000.000	2.764.425	207.764.425
CD	09/05/2022	09/05/2024	2,17	2 ANS	40.000.000	569.022	40.569.022
CD	09/05/2022	08/05/2023	1,96	52 SEMAINES	30.000.000	385.467	30.385.467
CD	27/05/2022	27/05/2024	2,32	2 ANS	100.000.000	1.404.889	101.404.889
CD	29/11/2022	28/02/2023	2,9	12 SEMAINES	760.000.000	2.120.778	762.120.778
CD	14/11/2019	15/11/2022	3,00	5 ANS	267.000	5.073	272.073
CD	15/11/2022	15/11/2022	2,50	5 ANS	50.000	788	50.788
CD	21/10/2022	20/10/2022	1,86	52 SEMAINES	102.000	1.328	103.328
CD	14/03/2022	13/03/2023	1,91	52 SEMAINES	130.000	745	130.745
CD	19/04/2017	19/04/2022	3,71	7 ANS	500.000	3.710	503.710
CD	12/06/2020	10/06/2022	3,40	7 ANS	500.000	850	500.850
CD	15/06/2020	15/06/2022	3,40	7 ANS	300.000	425	300.425
CD	17/06/2020	17/06/2022	3,40	7 ANS	200.000	246	200.246
CD	11/11/2022	11/11/2022	2,79	7 ANS	200.000	3.581	203.581

PASSIF ÉVENTUEL

Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappels éventuels d'impôts et taxes.

Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision.

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS & ASSIMILÉS								
PRÊTS FINANCIERS						675.038		675.038
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6.445.242	2.754.391	3.300.338	4.103.340	16.080.765	12.729.517	18.337.244	63.750.837
TITRES DE CRÉANCE		50.040	7.149.538	1.266.429	2.286.446	514.110	3.840.471	15.107.034
CRÉANCES SUBORDONNÉES								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS			158.643	209.091	438.190	100.000		905.924
TOTAL EMPLOIS	6.445.242	2.804.431	10.608.519	5.578.860	18.805.401	14.018.665	22.177.715	80.438.833

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	8.330.350	5.404.869	495.000	2.220.000				16.450.219
EMPRUNTS FINANCIERS				947.765	1.022.037			1.969.802
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	4.569.363	6.007.751	7.151.921	8.785.905	2.050.461	10.579		28.575.980
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	377.000	1.742.500	590.000	460.000	1.305.000	1.520.000	250.000	6.244.500
DETTES SUBORDONNÉES				70.000	2.350.000	2.289.500	1.150.000	5.859.500
TOTAL RESSOURCES	13.276.713	13.155.120	8.236.921	12.483.670	6.727.498	3.820.079	1.400.000	59.100.001

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
4	5.542.282	4.897.580	586.381	58.321

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

	en milliers de dh	
	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	8.854.224	6.811.112
Watchlist	3.424.256	783.182

EFFECTIF

	en nombre	
	31/12/22	31/12/21
Effectifs rémunérés	3.874	3.865
Effectifs utilisés	3.874	3.865
Effectifs équivalent plein temps	3.874	3.865
cadres équivalent plein temps	2.507	2.567
Employés équivalent plein temps	1.367	1.298
Dont effectifs employés à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

	en nombre	
	31/12/22	31/12/21
Comptes courants	209.599	174.258
Comptes chèques (hors MRE)	488.617	463.685
Comptes MRE	14.510	13.500
Comptes d'épargne	793.338	770.347
Comptes à terme et bons de caisse	3.300	3.288
TOTAL	1.509.364	1.425.078

RÉSEAU

	en nombre	
	31.12.22	31.12.21
Guichets permanents	491	490
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	609	601
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 31/12/2022 :

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	en milliers de dh	
				Taux en vigueur	
2015	140.500	-	7 ANS	4,42% (fixe)	
2015	759.500	759.500	10 ANS	4,8% (fixe)	
2016	70.000	70.000	7 ANS	4,11% (fixe)	
2016	180.000	180.000	10 ANS	2,75% (variable)	
2016	350.000	350.000	10 ANS	4,43% (fixe)	
2017	1.000.000	1.000.000	10 ANS	4,22% (fixe)	
2018	500.000	500.000	10 ANS	4,10 % (fixe)	
2019	450.000	450.000	10 ANS	3,71% (fixe)	
2019	631.600	631.600	PERPÉTUELLE	5,78% (variable)	
2019	218.400	218.400	PERPÉTUELLE	4,36% (variable)	
2020	140.000	140.000	PERPÉTUELLE	4,38% (variable)	
2020	60.000	60.000	PERPÉTUELLE	5,44% (variable)	
2022	250.000	250.000	10 ANS	3,18% (variable)	
2022	950.000	950.000	10 ANS	2,61% (variable)	
2022	300.000	300.000	PERPÉTUELLE	4,31% (variable)	

FONDS PROPRES

	en milliers de dh	
	31/12/22	31/12/21
FONDS PROPRES	12.924.247	12.125.464
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	9.058.713	8.596.407
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	7.764.713	7.586.407
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5.670.797	5.670.797
- Instruments de fonds propres de base versés	4.227.677	4.227.677
- Prime d'émission	1.443.120	1.443.120
Résultats non distribués	2.360.991	2.177.586
Autres réserves	128.328	111.281
Autres immobilisations incorporelles	-395.403	-373.257
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.294.000	1.010.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.865.534	3.529.057
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3.473.560	2.789.700
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	391.974	739.357
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-395.403	-373.257
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	7.728.937	7.418.214
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	6.959.752	6.607.772
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	184.120	218.694
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	585.065	591.748
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,38%	9,27%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,38%	13,08%

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités. De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

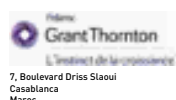
VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

		31/12/22		31/12/21	
Ventilation des risques		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)
"Risque de crédit"	Souverains	18.295.120	254.559	14.425.245	
	ECA	3.834.566	1.848.963	5.891.981	2.086.322
	Entreprises	76.352.079	45.584.215	70.079.348	44.677.891
	Clientèle de détail	38.039.260	21.277.951	38.267.675	21.910.665
	autre actif	24.300.593	18.031.218	19.487.051	13.925.221
	TOTAL	160.821.618	86.996.905	148.151.300	82.600.099
Risque de marche (risque de change)			2.301.500		2.733.675
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			7.313.313		7.396.850

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM) EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 14 078 795 dont un bénéfice net de KMAD 200 453.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2022, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 95 727 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 8 837, provisionnés à hauteur de MMAD 6 800.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 11 pour un encours de MMAD 17.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (69% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe

comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2022, la banque a procédé aux acquisitions des sociétés suivantes :

- OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST SPI : Prise de participation à hauteur de 60% ;
- AGROPOLE LOUKKOS : Prise de participation dans le capital de la société à hauteur de 15%.

Casablanca, le 27 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
7 Bd. Choukri El-Khalil
16 - 105 22 34 35 36 - Fax : 33 22 29 86 75
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.à
COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83 Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bordj BOUKADOUR
CASA BAHIA
H: 0522 42 11 99 - Fax: 0522 37 47 34
Abdellah LAGHCHAQUI
Associé

ÉTAT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En Dhs

	Commissaire Aux Comptes 1						Commissaire Aux Comptes 2						Total
	Montant/ Année			Pourcentage/ Année			Montant/ Année			Pourcentage/ Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés													
- EMETTEUR	700.000	650.000	650.000	47%	48%	48%	800.000	700.000	700.000	53%	52%	52%	1.500.000
- FILIALES	260.000	420.000	420.000	37%	66%	66%	440.000	220.000	220.000	63%	34%	34%	700.000
AUTRES DILIGENCES ET PRESTATIONS DIRECTEMENT LIÉES À LA MISSION DU COMMISSARIAT AUX COMPTES													
- EMETTEUR													
- FILIALES													
Sous-total	960.000	1.070.000	1.070.000				1.240.000	920.000	920.000				2.200.000
Autres prestations rendues													
Autres													
Sous-total													
TOTAL GÉNÉRAL	960.000	1.070.000	1.070.000				1.240.000	920.000	920.000				2.200.000

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE 2022

- Communiqué de presse au titre des résultats du quatrième trimestre 2021 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats de l'exercice 2021 ;
- Communiqué de presse relatif à la publication du rapport Financier Annuel ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du premier trimestre 2022 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du deuxième trimestre 2022 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du premier semestre 2022 ;
- Communiqué de presse au titre des résultats du troisième trimestre 2022 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche G » de l'emprunt obligataire subordonné 2016 ;
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2019 ;
- Communiqué de presse relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons pour un montant de 300 MDH ;
- Communiqué de presse relatif aux résultats de l'émission obligataire subordonnée perpétuelle pour un montant de 300 MDH ;
- Communiqué de presse relatif à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 1.200 MDH ;
- Communiqué de presse relatif aux résultats de l'émission obligataire subordonnée pour un montant de 1.200 MDH.
- Communiqué de presse relatif à la révision du taux de la « tranche B » de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons 2020.

SECTION 3
RAPPORT DE GESTION & ESG

- RAPPORT DE GESTION
- RAPPORT ENVIRONNEMENTAL,
SOCIAL & DE GOUVERNANCE

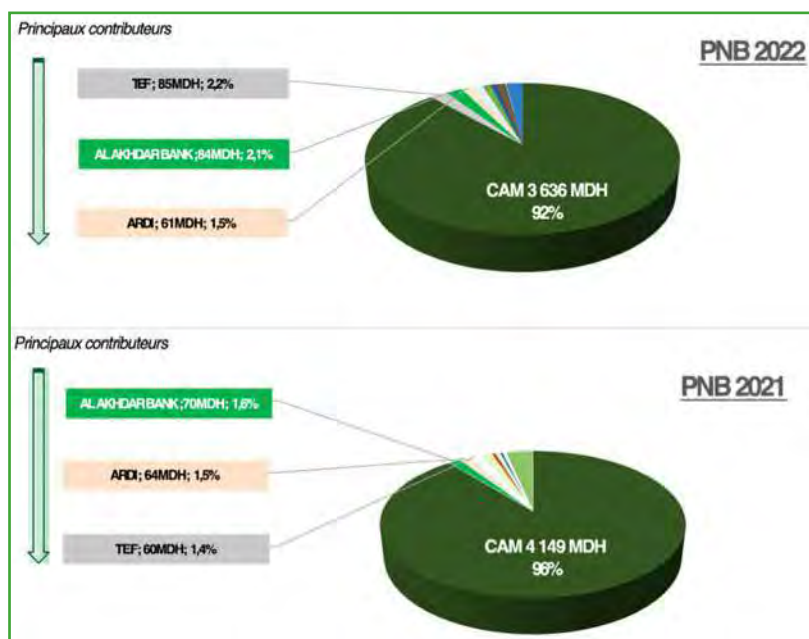
RAPPORT DE GESTION

I - CONTRIBUTION DES FILIALES DU GROUPE

A. PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DES FILIALES AU PNB ET AU RÉSULTAT NET DU GROUPE

Produit Net Bancaire

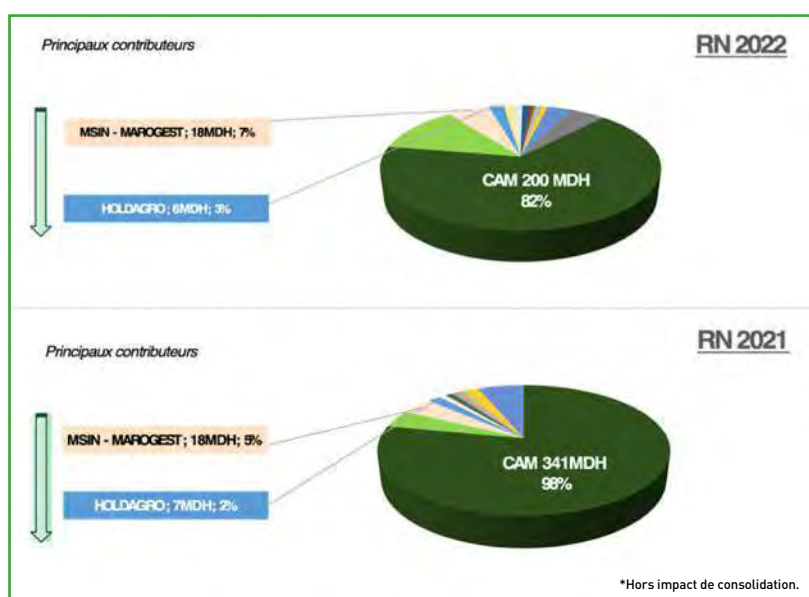
Concernant les principales contributions des filiales au PNB du Groupe, le CAM détient une part de contribution à hauteur de 92%, suivis de TEF (2,2%), puis Al Akhdar Bank (2,1%) et ARDI (1,5%).



Contribution au PNB du Groupe

Résultats

Concernant les principales contributions des filiales au Résultat Net du Groupe, le CAM détient une part de contribution à hauteur de 82%, suivis de MSIN-MAROGEST (7%), puis HOLDAGRO (3%).



Contribution au RN* du Groupe

B. TAMWIL EL FELLAH (TEF)

En dépit de la conjoncture agricole difficile, marquée par une sévère sécheresse, TEF s'est mobilisé aux côtés des petits agriculteurs pour les aider à faire face à cette situation, d'une part, et a poursuivi la mise en place de son plan de développement tout en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise de risque, d'autre part.

Quant aux principales réalisations de cette année, elles se présentent comme suit :

Élargissement de la base clientèle

À fin décembre 2022, le portefeuille clientèle de TEF s'est établi à 101 297(*), petits agriculteurs, en progression de 1 211 nouveaux clients par rapport au 31.12.2021, soit une évolution de 1%.

L'année 2022 a également enregistré le financement de 9 nouvelles coopératives, portant ainsi le nombre total de groupements d'agriculteurs financés à 717, composés de 29 857 adhérents bénéficiaires.

Quant aux organisations professionnelles féminines accompagnées depuis le démarrage de l'activité, elles représentent 77 coopératives constituées de 2 540 adhérentes.

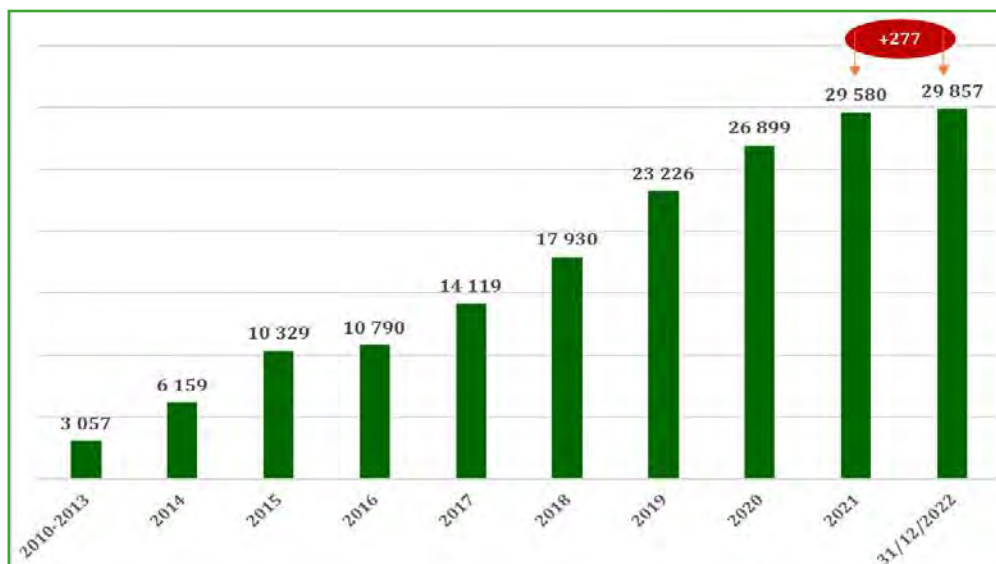


Évolution de la base clientèle (nombre)

* dont 23,000 adhérents à des coopératives agricoles enregistrées dans les livres du CAM pour le compte de TEF



Évolution du nombre des coopératives financées



Évolution du nombre d'adhérents aux coopératives financées



Évolution du nombre de coopératives féminines financées



Évolution du nombre d'adhérentes aux coopératives féminines financées

Attributions/Déblocages

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, à fin décembre 2022, a atteint 3 868 millions de dirhams contre 3 474 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 394 millions de dirhams, soit 11% par rapport à 2021.



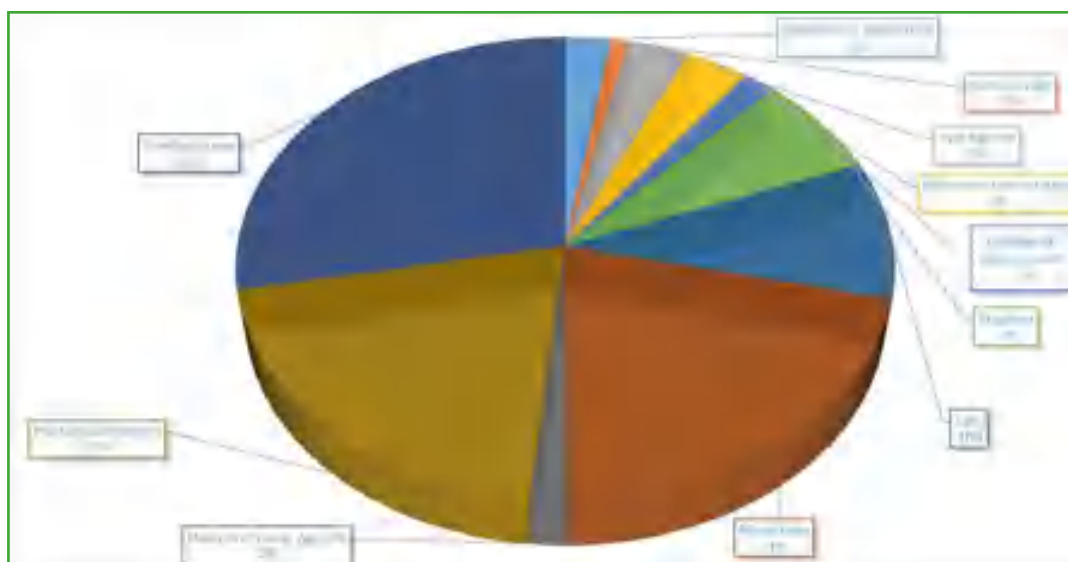
Évolution des attributions de crédits (En MDH)

Quant aux décaissements cumulés, ils se sont établis à 3 371 millions de dirhams, dont 335 millions de dirhams au titre de l'exercice 2022, et enregistrent une croissance de 11% comparativement à l'année écoulée.



Évolution des décaissements (MDH)

S'agissant de la structure de la production de l'année 2022 par famille d'activités, elle relate l'importance accordée par TEF au financement des investissements. Les viandes rouges concentrent 28% des affectations. Le maraîchage occupe 21%, les plantations fruitières 20%, le lait 10% et l'irrigation 7%, du volume des crédits attribués.



Structure des crédits 2022 par famille d'activités

Par ailleurs, TEF a contribué activement au programme Al Moustatmir Al Quaraoui lancé par le Crédit Agricole du Maroc. A fin Décembre 2022, le volume total des crédits attribués dans le cadre de ce programme s'élève à 82 Millions pour 1.186 clients ayant présentés 1.305 projets.

Extension du Réseau

À fin 2022, le réseau de TEF comprend :

- 4 Directions Régionales ;
- 43 agences dédiées ;
- 216 points de vente CAM ;
- 7 agences mobiles.

Faits marquants 2022

Les principales actions/événements ayant marqués l'année 2022 se déclinent comme suit :

- Poursuite de la dématérialisation du processus crédit de TEF en dotant les agences de Tablettes.
- Poursuite de la dématérialisation des recouvrements.
- Installation de 3 relais digitaux au niveau des agences pilotes TEF de Meknès, Ain Aicha et Ait Ishak.
- Mise en place d'un module informatique de traitement des mainlevées d'hypothèque.
- Poursuite de la coopération Sud-Sud en recevant une délégation tunisienne.

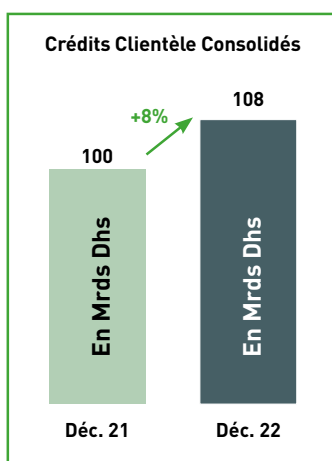
A. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES CONSOLIDÉS

a. Indicateurs d'activité

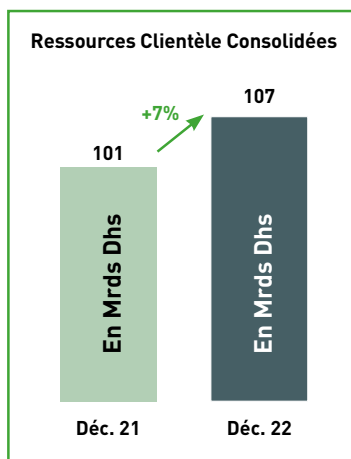
Crédits et Ressources Clientèle

Le total des crédits s'affiche à 108 Mrds Dhs au 31 décembre 2022 en progression annuelle de +8%. Cette évolution est liée essentiellement au financement du secteur agricole et agro-industriel ainsi que les importations des céréales par les opérateurs du secteur dans le cadre du programme des 10 milliards de dirhams décidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, visant la lutte contre les effets de la sécheresse.

Ladite performance est portée par l'engagement du GCAM à renouveler la gamme de produits et de services qu'il propose à sa clientèle de prédilection, notamment celle relevant des différentes filières agricoles, afin de répondre au mieux aux besoins exprimés lors des réunions-débat organisées par la banque avec les différentes filières agricoles.



L'encours global des ressources clientèle du GCAM ressort à 107 Mrds Dhs au 31 décembre 2022, contre 101 Mrds Dhs au 31 décembre 2021 soit une croissance annuelle +7%. Ladite progression est essentiellement corrélée à la hausse des comptes à vue de +9%.



Total bilan

Total Bilan

**143
MMDH**

Au 31 décembre 2022, le total bilan du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 143 Mrds Dhs contre 131 Mrds Dhs à fin décembre 2021 soit une progression de 9%.

Progression annuelle

9%

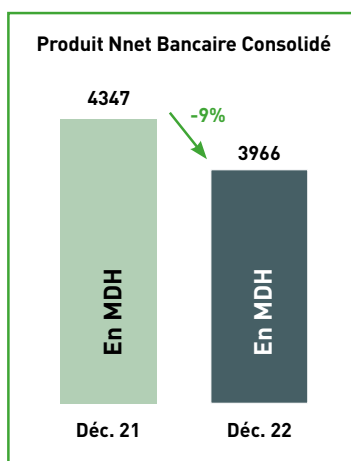
Capitaux Propres Consolidés

Les Capitaux Propres Consolidés du GCAM ont atteint 8,6 Mrds Dhs au 31 Décembre 2022 contre 8,5 Mrds Dhs à fin Décembre 2021.

b. Indicateurs de performance financière

Produit Net Bancaire

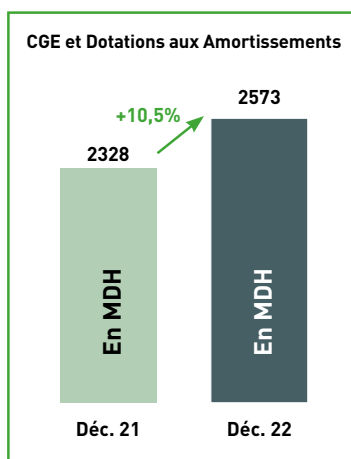
Au niveau des comptes consolidés, le PNB du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 3,97 Mrds Dhs au 31 décembre 2022 contre 4,35 Mrds Dhs à fin décembre 2021, soit une baisse de 9% comparativement à la même période de l'exercice précédent. Cette baisse est essentiellement liée à la baisse des résultats des activités de marché, compensée par la hausse de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions respectivement de +3% et de +8%.



Charges Générales d'Exploitation & Dotations aux amortissements

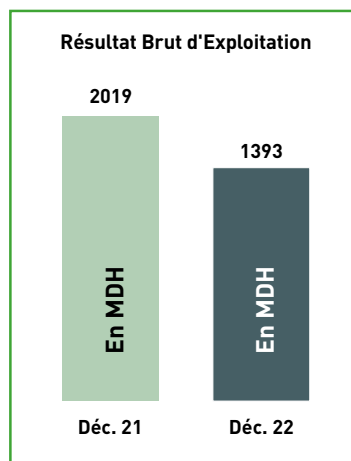
Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements du GCAM s'établissent à 2 573 MDH au 31 décembre 2022 contre 2 328 MDH à la même période de l'année précédente.

La hausse est principalement expliquée par la commission acquise sur la participation CAM dans l'OPCI Etat « Avenir Patrimoine Sécurité ».



Résultat Brut d'exploitation

A fin décembre 2022, le résultat brut d'exploitation du GCAM ressort à 1 393 MDH contre 2 019 MDH un an auparavant.

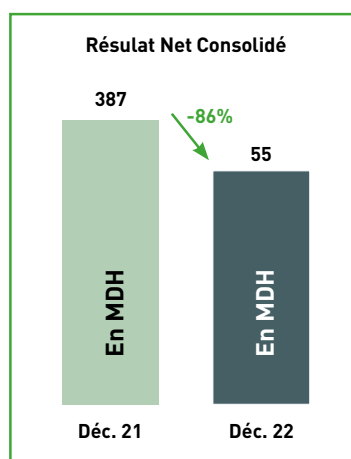


Coût du risque

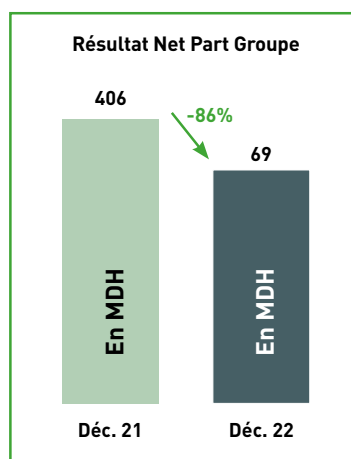
Le coût du risque consolidé s'affiche à fin décembre 2022 à 1 155 MDH contre 1 655 MDH à la même période de l'année précédente.

Résultats

Au titre de l'exercice 2022, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 55 MDH contre 387 MDH au 31 décembre 2021 soit -86%. Cette baisse est essentiellement liée d'une part, à la baisse du résultat sur activités de marchés et d'autre part, au traitement de consolidation des frais de l'OPCI, notamment celui à actifs étatiques « Avenir Patrimoine Sécurité ».



Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élève à 69 MDH à fin décembre 2022 contre 406 MDH au 31 décembre 2021 soit -83%. Cette baisse est essentiellement liée d'une part, à la baisse du résultat sur activités de marchés et d'autre part, au traitement de consolidation des frais de l'OPCI, notamment celui à actifs étatiques « Avenir Patrimoine Sécurité ».



B. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES SOCIAUX

a. Indicateurs d'activité

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'exercice 2022 avec un total bilan de 139 Mrds Dhs en progression de +9% par rapport à l'exercice précédent.

Analyse des Emplois de la banque

Trésorerie et caisse

(En MDH)	Déc-21	Déc-22
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 243	8 213
Valeurs en caisse	1 376	1 614
Total de la Trésorerie Actif	6 620	9 826

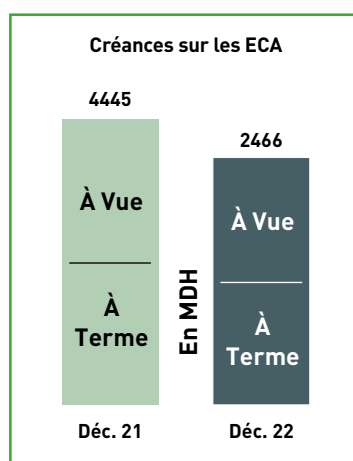
L'encours des disponibilités du CAM s'élève à 9 826 MDH au 31 Décembre 2022 contre 6 620 MDH à fin 2021.

Il est à noter que le niveau des disponibilités en liquidité du CAM est en ligne avec les actions issues de la gestion interne de liquidité de la banque, permettant de répondre aux exigences réglementaires en matière du ratio de liquidité à court terme.

Créances sur les établissements de crédit et assimilés

A fin Décembre 2022, les créances envers les établissements de crédit et assimilés ont atteint 2 466 MDH contre 4 445 MDH au 31 Décembre 2021, cette variation s'explique principalement par la baisse des opérations à vue avec les établissements de crédits et assimilés.

Quant aux opérations à terme, l'encours à fin 2022 s'élève à 679 MDH contre 580 MDH l'exercice précédent.

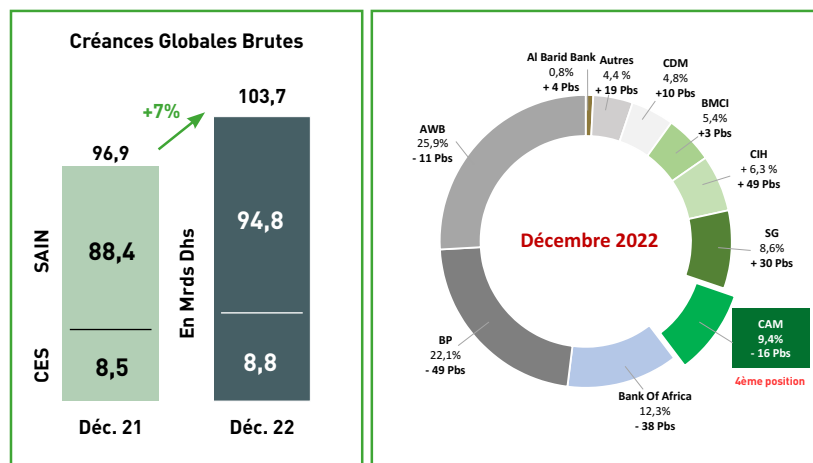


Crédits Clientèle

Cap sur le financement de la clientèle de prédilection, Agriculteurs, Secteur de l'Agro-Industrie et du monde rural en général et la mobilisation de 6 Mrds Dhs pour le déploiement du programme gouvernemental de lutte contre les effets de la sécheresse, ainsi que le financement de l'importation des céréales, le Crédit Agricole du Maroc enregistre une progression de +7% de ses crédits à la clientèle en affichant un encours brut de 103,7 Mrds Dhs au 31 décembre 2022 contre 96,9 Mrds Dhs à fin décembre 2021.

Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement de l'encours des créances saines de +6,4 Mrds Dhs, passant ainsi de 88,4 Mrds au 31 décembre 2021 à 94,8 Mrds Dhs au 31 décembre 2022. En effet, l'évolution est tirée notamment par l'augmentation de l'encours de crédits de trésorerie de la banque (+2,4 Mrds Dhs), en procédant au financement de l'importation des céréales dans le cadre du programme national contre les effets de la sécheresse et généralement des produits de l'agriculture ainsi que des investissements dans le monde rural.

En termes de part de marché, le CAM a enregistré au 31 décembre 2022 une légère baisse de -16 Pbs par rapport à fin décembre 2021 soit une part de marché de 9,4% du secteur.



- **Taux de contentialité**

Le taux de contentialité, quant à lui, s'affiche à 8,5% à fin 31 décembre 2022 contre 8,8% à fin décembre 2021.

- **Taux de couverture**

Le taux de couverture des créances en souffrance s'établit à 77,0% au 31 Décembre 2022 soit au-dessus de la moyenne du secteur bancaire.

Titres de transaction et de placement

L'encours des titres s'est établi à 9 439 MDH au 31 décembre 2022 contre 9 664 MDH à fin décembre 2021. Cette variation est principalement expliquée par la baisse des OPCVM contre une hausse de l'encours des Bons de trésor.

Autres actifs

A fin décembre 2022, le compte des autres actifs s'affiche à 4 841 MDH, soit quasiment au même niveau qu'au 31 décembre 2021.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'affichent à 7 488 MDH au 31 décembre 2022.

Analyse des Ressources de la banque

Dettes envers les établissements de crédit

(En MDH)	Déc-21	Déc-22
Dettes à vue envers les EC	1 696	233
Dettes à terme envers les EC	11 611	18 477
Dettes envers les ECA	13 307	18 710

Les dettes envers les établissements de crédit ont connu une hausse de 5,4 Mrds Dhs en passant de 13 307 MDH au 31 Décembre 2021 à 18 710 MDH au 31 Décembre 2022.

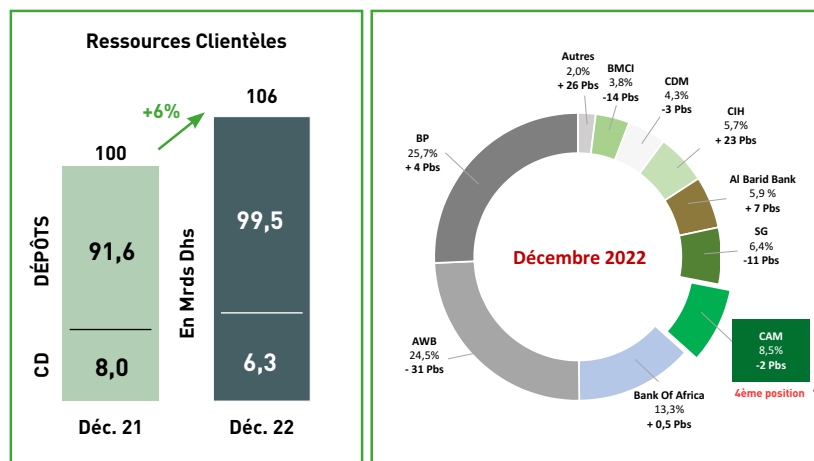
Cette hausse s'explique principalement par la hausse des emprunts sur le marché monétaire.

Ressources Clientèle

Les ressources de la clientèle, ont enregistré une hausse de 6,3 Mrds Dhs (+6,3%) passant ainsi de 99,6 Mrds dhs à fin décembre 2021 à 105,9 Mrds Dhs à fin décembre 2022. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation de l'encours des comptes à terme de 3,7 Mrds Dhs entre décembre 2021 et décembre 2022, soit +13,4%.

S'agissant des comptes à vue, l'encours à fin décembre 2022 marque une hausse de 8% soit une hausse de 3,9 Mrds Dhs.

En termes de part de marché, le CAM a enregistré au 31 décembre 2022 une légère baisse de -2 Pbs par rapport à l'année précédente soit une part de marché de 8,5%.



Autres passifs

À fin décembre 2022, les autres passifs ressortent à 1 209 MDH contre 1 123 MDH une année auparavant.

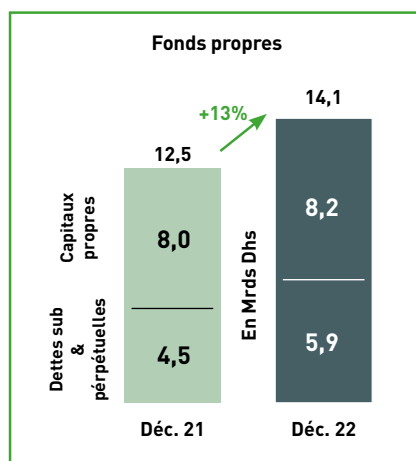
Provisions pour risques et charges

Le montant des provisions pour risques et charges constitué à fin 2022 s'élève à 1 675 MDH. Ces provisions concernent les provisions pour risques généraux (1 168 MDH), les provisions pour risques et charges (468 MDH), les provisions pour risque de change (17 MDH), les provisions pour litiges (11 MDH) et les provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature (11 MDH).

Capitaux propres

Au terme de l'exercice 2022, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une progression de 13% de ses Fonds Propres qui atteignent désormais 14,1 Mrds Dhs confortant son assise financière.

En effet, au 31 décembre 2022, l'encours des dettes subordonnées et perpétuelles de la banque s'élève à 5 912 millions de dirhams soit une hausse de 30% par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution s'explique par l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant global de 1,2 milliards de DH et l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel pour un montant global de 300 millions de DH.

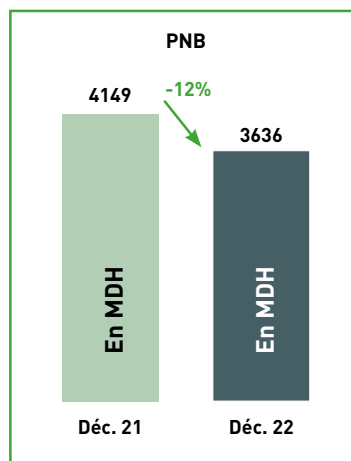


b. Indicateur de performance financière

Produit Net Bancaire

En ressortant à 3 636 MDH au 31 décembre 2022, le Produit Net Bancaire enregistre une baisse de -512 MDH, soit -12% par rapport à l'exercice précédent (4 149 MDH). Cette décroissance s'explique par la baisse du résultat des activités de marché qui a marqué une diminution de -488 MDH entre 2021 et 2022.

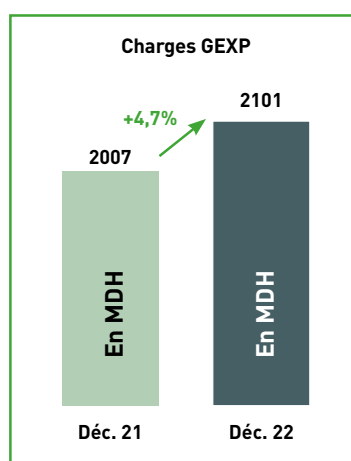
Par ailleurs, il est à noter que la marge sur commissions de la banque a progressé de +11% entre décembre 2021 et décembre 2022.



Charges Générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation sont en évolution de +4,7% à fin décembre 2022 par rapport à la même période de l'année 2021.

Il est à noter que les charges de personnel ont marqué une hausse de +0,2% entre décembre 2021 et décembre 2022.



Résultat Brut d'Exploitation

À fin Décembre 2022, le résultat brut d'exploitation du CAM ressort à 1 569 MDH en baisse de -29% par rapport au 31 Décembre 2021. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du résultat sur activités de marchés au niveau du PNB.

Coût du risque

Le coût du risque de la banque à fin décembre 2022 s'explique principalement par la constitution d'une dotation de provision de 260 MDH pour un déclassement en créances en souffrance total d'un montant de 808 MDH, un renforcement de provisions de 440 MDH ainsi qu'un besoin pour décote de 301 MDH.



Résultat net

Le Crédit Agricole du Maroc ressort au 31 décembre 2022 avec un Résultat Net de 200 MDH, soit une baisse de -41% par rapport à la même période de l'année précédente.

Solvabilité et liquidité

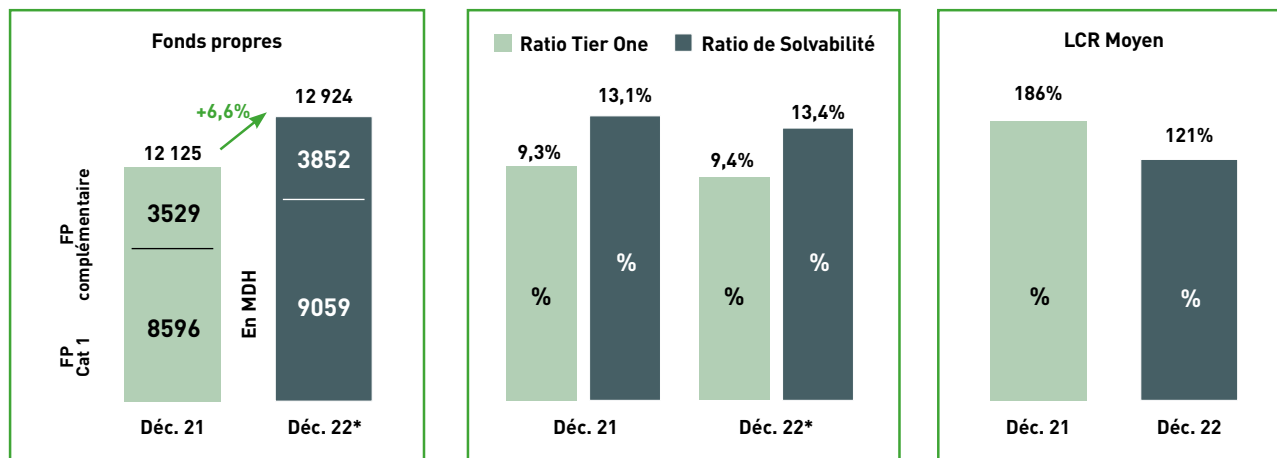
Solvabilité

Au terme de l'exercice 2022, le Crédit Agricole du Maroc a enregistré une variation de +5,4% de ses fonds propres de catégorie

1 et +6,5% de ses Fonds Propres Réglementaires qui atteignent désormais 12,9 Mrds Dhs confortant son assise financière dans le cadre de sa politique, conciliant rentabilité, croissance et renforcement de la solidité financière dans le respect des exigences réglementaires de Bank Al Maghrib.

Liquidité

Le Crédit Agricole du Maroc clôture l'année 2022 avec un ratio de liquidité à court terme « LCR Moyen » excédentaire par rapport au niveau réglementaire requis, confirmant l'accompagnement de la croissance de l'activité d'une situation de liquidité assez confortable.



C. PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans le cadre de la définition de ses perspectives et ses projections pour l'année 2023, le Crédit Agricole du Maroc prévoit un développement soutenu de l'activité commerciale reposant sur la collecte des dépôts à vue, le recouvrement dynamique des créances et l'octroi de crédits en tenant compte du respect des exigences réglementaires en matière de consommation de fonds propres et de ratios prudentiels.

Toutefois, le budget d'activité de la banque constitué dans un environnement économique et de taux volatile, fera l'objet de révision en fonction de l'évolution de ses hypothèses de base à savoir l'évolution des ressources clientèle et le rythme du recouvrement.

D. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DURANT L'EXERCICE

L'année 2022 a été marquée par un environnement économique entouré d'incertitudes et difficile pour le secteur bancaire dans sa globalité. En effet, la persistance de la guerre russo-ukrainienne, la faible pluviométrie ayant pour conséquence une importante réduction de la récolte agricole, la tendance inflationniste galopante suite à la hausse des prix des matières premières ainsi que l'envolée des taux d'intérêt qui l'accompagnent, sont autant de facteurs qui ont marqué l'économie nationale en général et le secteur financier en particulier.

Dans ce même contexte, au niveau du Groupe Crédit Agricole du Maroc, en dépit du maintien de la dynamique de croissance de ses activités, les résultats de la banque ont connu une baisse expliquée par les effets conjoncturels susmentionnés, notamment la hausse générale des taux impactant ainsi à la baisse la valorisation des portefeuilles des activités de marché et les résultats y afférents.

Ledit impact a toutefois été atténué au niveau du Groupe par la croissance de la marge d'intérêt et la bonne évolution de la marge sur commissions qui gagnent respectivement 3% et 8%.

E. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Directoire du Crédit Agricole du Maroc propose d'affecter le Bénéfice Net de l'exercice 2022 selon la répartition suivante (En Dirhams) :

Résultat en instance d'affectation 2022	200 453 059,32
Réserve légale	10 022 652,97
Bénéfice Distribuible	190 430 406,35
Affectation en Réserves facultatives	190 430 406,35

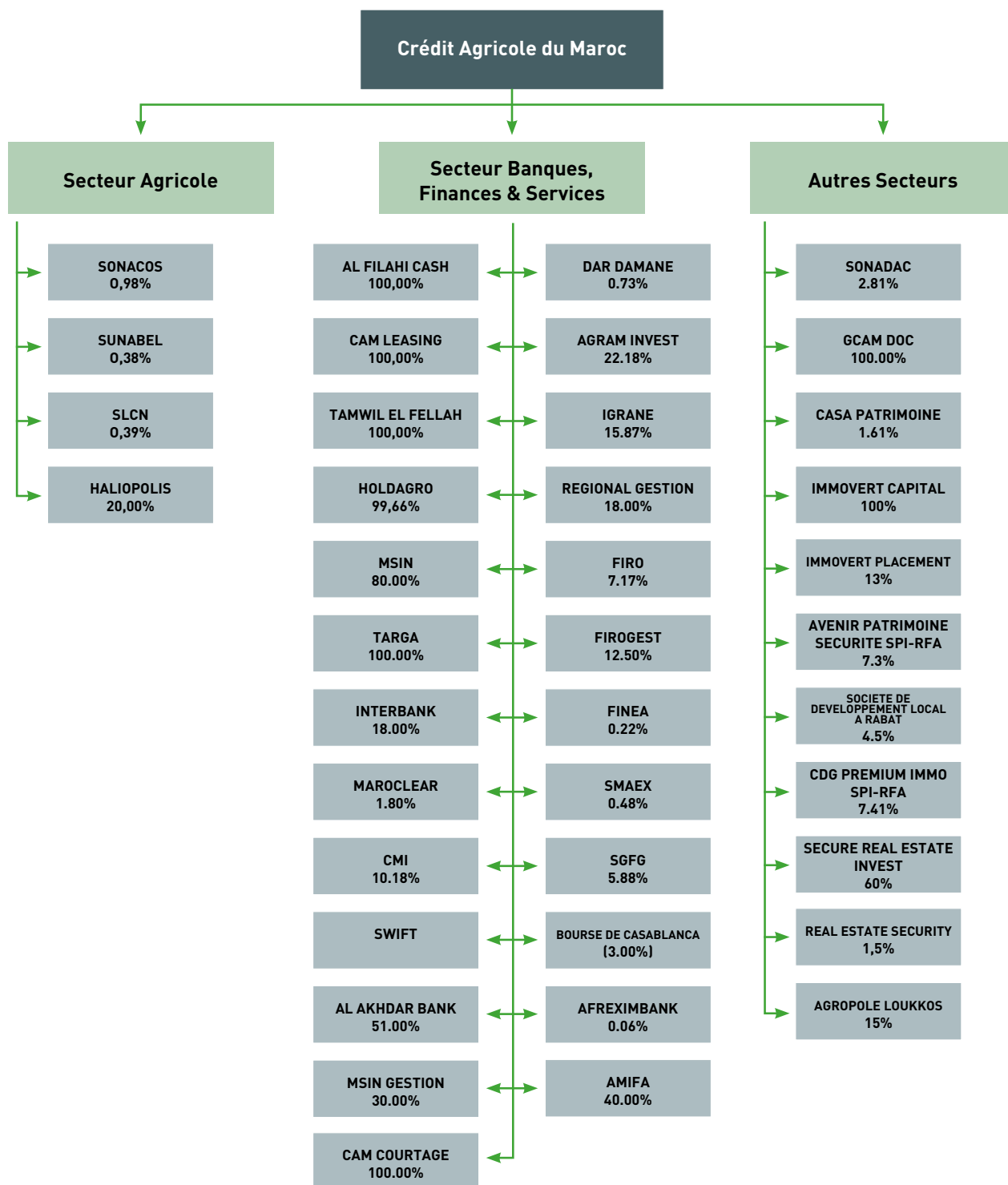
F. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Composé essentiellement de titres non cotés, le portefeuille des participations détenu par le Crédit Agricole du Maroc, au 31 Décembre 2022, compte une trentaine de participations d'une valeur d'acquisition globale de 2 743 MDH contre 2 683 MDH en valeur nette. Le stock de provisions pour dépréciation des titres détenus est de 60 MDH.

a. Répartition sectorielle

La répartition sectorielle des participations de la banque se présente comme suit :

 Agriculture	 Banques, Finances & Services	 Divers
Les prises de participations dans ce secteur totalisent une valeur de 30 MDH, soit 1% du total du portefeuille. Les sociétés « PARC HALIOPOLIS » et « FRUMAT » représentent 97% des participations dédiées à ce secteur. Les autres participations dans ce secteur concernent les sociétés telles que COMAPRA, SONACOS, SNDE, SOGETA, SUNABEL et Société Laitière Centrale du Nord.	D'une valeur globale de 587 MDH, ce domaine d'activité compte 25 participations ce qui représente 21% du portefeuille de la banque Les filiales TAMWIL EL FELLAH, CAM LEASING, la banque d'affaires HOLDAGRO, le fonds TARGA, MSIN, MSIN GESTION, CAM COURTAGE, AL FILAHI CASH et AL AKHDAR BANK représentent 88% des parts investies dans ce secteur. Par ailleurs, les participations en devises représentent 4% du portefeuille et concernent AFREXIMBANK pour 4,7 MDH et AMIFA pour 19,3 MDH.	Cette catégorie comprend huit participations d'un montant global de 2 125 MDH, et s'accapare la part la plus importante du portefeuille soit 77%. Les trois OPCI « Avenir patrimoine sécurité SPI – RFA », « SECURE REAL ESTATE INVEST » et « REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA » représentent 91% des participations dédiées à ce secteur.



L'organigramme ci-dessus n'intègre pas les sociétés en cours de liquidation ou de restructuration, notamment COMAPRA, SNDE, SOGETA et FRUMAT.

b. Comptes courants d'associés

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

Au 31 Décembre 2022, l'apport en comptes courants d'associé s'élève à 384 MDH, consenti aux participations ci-après :

- HOLDAGRO à hauteur de 179 MDH ;
- LAITIÈRE INVEST à hauteur de 110 MDH ; provisionné à hauteur de 65 MDH ;
- TAMWIL EL FELLAH à hauteur de 48 MDH ;
- ALHIF à hauteur de 46 MDH ;
- AGRAM INVEST à hauteur de 776 KDH ;
- TARGA à hauteur de 105 KDH.

c. Sociétés en liquidation

SNDE, SOGETA, FRUMAT, COMAPRA : ces entités sont en liquidation et sont provisionnées à 100%.

d. Faits marquants

Au 31 Décembre 2022, le portefeuille des participations de la banque s'est caractérisé par :

- La prise de participation dans le capital de l'OPCI Avenir Patrimoine Sécurité SPI-RFA, à hauteur de 1 300 MDH ;
- La prise de participation dans le capital de l'OPCI CDG Premium Immo SPI-RFA, à hauteur de 90 MDH ;
- La prise de participation dans le capital de l'OPCI Real Estate Security SPI-RFA, à hauteur de 200 MDH ;
- La prise de participation dans le capital de LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LOCAL à RABAT à hauteur de 4,5% ;
- La prise de participation dans le capital de la société AGROPOLE LOUKKOS à hauteur de 15% ;
- La création d'une nouvelle OPCI Secure Real Estate Invest SPI-RFA d'un capital de 721 MDH détenu à 60% par la banque.

e. Dépréciation des titres de participation du CAM

Au 31 Décembre 2022, le stock de provisions s'élève à 60 MDH. Pour sa part, le taux de provisionnement est de 2%.

En Dh

SECTEUR D'ACTIVITÉ	VALEUR COMPTABLE	PROVISION	VNC
AGRICULTURE	29 664 900	15 153 600	14 511 300
BANQUES, FINANCES & SERVICES	587 871 013	37 856 106	550 014 908
DIVERS	2 125 433 476	7 451 984	2 117 981 492
TOTAL GÉNÉRAL	2 742 969 390	60 461 690	2 682 507 700

f. Rendement des titres de participation CAM

Au 31 Décembre 2022, le portefeuille de participations de la banque a rapporté un dividende global de 14 MDH.

En Dh

TITRE	VALEUR COMPTABLE	RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT
MSIN	15 410 000	8 000 000	52%
CAM COURTAGE	100 000	2 648 000	2648%
BOURSE DE CASABLANCA	11 765 107	301 103	3%
AFREXIMBANK	4 727 300	718 837	15%
IMMOVERT PLACEMENT	67 879 200	2 396 136	4%
FINEA	560 400	34 744	6%
		14 064 076	

G. RÉALISATIONS BUDGÉTAIRES

a. Budget de fonctionnement

Durant l'année 2022, le CAM maintient sa politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement en réalisant un niveau de consommation de 96% du budget prévisionnel arrêté à 1 913 MDH.

Les réalisations budgétaires au 31 décembre 2022 se répartissent comme suit :

En Dh

Rubriques	Budget 2022	Réalisations au 31/12/2022	Taux de réalisation
Charges de personnel	1 135 620 546	1 123 229 578	99%
Impôts et Taxes	38 160 649	38 133 143	100%
Charges Externes	738 840 695	670 443 827	91%
Total général	1 912 621 890	1 831 806 548	96%

Charges de personnel

Représentant 99% des dépenses de fonctionnement, les charges du personnel ressortent à 1 123 MDH à fin Décembre 2022.

La masse salariale, la composante essentielle des charges du personnel, s'établit à 1 104,5 MDH, elle est répartie comme suit :

- Les salaires, primes et autres rémunérations de 917 MDH ;
- Les charges de retraite de 102 MDH ;
- Les charges d'assurance sociales de 85 MDH.

Les charges de formation s'élèvent à 17,2 MDH. Elles sont constituées à hauteur de 77% par la taxe de la formation professionnelle qui s'établit à 13,3 MDH, le reliquat concerne essentiellement les frais de formation interne et externe au profit du personnel de la banque est de l'ordre de 2,3 MDH, ainsi que les frais liés aux participations aux stages et séminaires à hauteur de 1,5 MDH.

Impôts et taxes

En s'affichant à 38,1 MDH à fin décembre 2022, le budget alloué aux charges liées aux impôts et taxes a été consommé en totalité, il s'agit principalement de :

- La taxe professionnelle : 22,5 MDH ;
- La taxe urbaine et services communaux : 7,5 MDH ;
- Les autres taxes : 7,8 MDH.

Charges externes

Au terme de l'exercice 2022, les charges externes ont atteint 670,4 MDH, soit une consommation de 91% du budget alloué. Les principales réalisations ont touché les postes budgétaires suivants :

- Les loyers et location simple s'établissent à 171 MDH soit 68% du budget, ils se répartissent essentiellement comme suit :
 - Les locations des agences et des bâtiments du siège dont loyer OPCI : 130,8 MDH ;
 - La location longue durée des véhicules de service et notamment les agences mobiles : 36,7 MDH.
- Les frais d'entretien et réparations des biens mobiliers et immobiliers enregistrent 157 MDH soit 107% du budget alloué. Les réalisations ont touché essentiellement :
 - L'entretien des immeubles des entités du siège et du réseau (dont les prestations de sous-traitance et gardiennage) qui s'établit à 128,3 MDH ;
 - L'entretien du Système Central, l'entretien des équipements des réseaux informatiques et l'entretien du parc informatique qui enregistrent : 25,7 MDH.
- Les rémunérations des prestations, honoraires avocats, frais d'acte et autres charges externes s'élèvent à 100,7 MDH et concernent :
 - Les prestations de services informatiques et autres contrats externes de louage de services : 43,8 MDH ;
 - Les taxes judiciaires et les frais d'acte et de contentieux enregistrent 27,1 MDH ;
 - Honoraires avocats et conseils juridiques : 25,3 MDH, ils couvrent essentiellement les honoraires liés au recouvrement des créances irrégulières et en souffrance de la banque ;
 - Honoraires expertises : 4,4 MDH.
- Les frais de publicité, publications et relations publiques s'élèvent à 55,3 MDH soit 100% du budget. Ces réalisations entrent dans le cadre de l'accompagnement du plan marketing et du renforcement de la communication externe 2022 de la banque à travers les principales actions suivantes :
 - Annonces et insertions publicitaires et institutionnelles : 19,7 MDH ;
 - Foires et salons et autres actions de communication : 15,4 MDH ;
 - Couverture de la campagne publicitaire : 11,1 MDH ;
 - Réalisation des affiches, dépliants et autres supports publicitaires : 9,1 MDH.

Il est à noter que durant l'exercice 2022, diverses campagnes publicitaires ont été lancées pour la promotion de produits commerciaux dont principalement le produit Tasbiq-Tasdir et le Pack CAM RESPIRE.

- Les frais postaux et communications s'affichent à 45,6 MDH soit une consommation de 104% du budget, il s'agit essentiellement des charges liées à la téléphonie, Internet et les lignes spécialisées.
- Les frais liés aux transports de fonds, de courrier et déplacements s'établissent au terme du 2ème semestre 2022 à 46,1 MDH soit 97% du budget. Les principales réalisations se présentent comme suit :
 - Prestations de transport de fonds et de courrier : 33,4 MDH ;
 - Frais de déplacement du personnel: 10,6 MDH.
- Les fournitures et imprimés s'affichent à 29,7 MDH, visant à satisfaire les besoins des entités du siège et du réseau en matière de fournitures d'imprimerie, fournitures de bureau et fournitures micro-ordinateurs et GAB.

- Les frais d'électricité, d'eau, de chauffage et combustible ont atteint 33 MDH, soit 100% du budget, les réalisations concernent la consommation :
 - De l'eau et de l'électricité de 21 MDH ;
 - Du carburant et du combustible de 12 MDH.
- Les frais de recherche et de documentation s'élèvent à 11 MDH, ils sont constitués essentiellement par les dépenses liées au Service Informationnel Reuters et Finaccess à hauteur de 9,7 MDH.

b. Budget d'investissement

Le budget d'investissement prévu pour l'année 2022 s'élève à 490 MDH et concerne essentiellement :

- Le développement du réseau à travers l'acquisition, l'agencement et l'aménagement de locaux destinés aux nouveaux points de vente ;
- Les aménagements de mise à niveau des entités du réseau et des bâtiments du siège ;
- Les constructions de nouveaux locaux d'exploitation régionaux ;
- La dotation et le remplacement du matériel de bureau et de banque, du matériel de sécurité, du mobilier de bureau et du matériel informatique au niveau du réseau et du siège ;
- La poursuite de la stratégie de mise à niveau et de développement de la plateforme monétique, du réseau télécom, des logiciels et applicatifs centraux ;
- La poursuite du projet de refonte du système d'information de la Banque : nouveaux modules dédiés aux différents métiers de la banque ;
- Les études générales de cadrage et prestations pour la mise en place des projets structurants et l'accompagnement pour la mise en place du projet de régionalisation.

Au terme du 2ème semestre 2022, les réalisations sur investissements hors acquisitions s'établissent à 200,7 MDH soit 47% du budget alloué, ils se répartissent comme suit :

- Les investissements informatiques alloués aux applicatifs dédiés aux différents métiers de la banque, la dotation en matériel informatique et la plateforme réseau télécom : 67,6 MDH ;
- Les agencements et aménagements de différents locaux du siège et du réseau : 51,3 MDH ;
- Les études générales liées au déploiement de la stratégie de la banque : 32,1 MDH ;
- La campagne institutionnelle : 20,8 MDH ;
- L'équipement en mobilier et matériel de bureau et de banque : 14,4 MDH ;
- Les installations d'exploitation (climatisations, panneaux et enseignes et autres installations): 8,5 MDH ;
- Les constructions : 6 MDH.

BUDGET D'INVESTISSEMENT HORS ACQUISITIONS - DÉCEMBRE 2022			
MONTANTS EN KDH HT			
RUBRIQUES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2022	REAL DECEMBRE 2022	Taux de réalisation (En%)
I IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	19 000	6 054	32%
Constructions en cours	19 000	6 054	32%
II MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	170 245	82 049	48%
Mobilier et matériel	27 500	14 439	53%
- Mobilier de bureau	17 433	11 185	64%
- Matériel de bureau et de banque	10 067	3 254	32%
Matériel informatique	142 745	67 610	47%
- Réseaux Télécom	13 435	1 481	11%
- Matériel informatique	32 265	18 058	56%
- Applicatifs centraux	97 045	48 072	50%
III AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	147 193	59 805	41%
Agencements et aménagements	124 267	51 325	41%
- Agencements et aménagements Siège	54 186	9 779	18%
- Agencements et aménagements Réseau	70 080	41 546	59%
Installations d'exploitation	22 926	8 480	37%
IV ETUDES GENERALES	70 966	32 091	45%
V CAMPAGNE INSTITUTIONNELLE	19 560	20 781	106%
TOTAL INVESTISSEMENT	426 964	200 780	47%

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL & DE GOUVERNANCE

I - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



LA RSE POUR LE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Le champ d'intervention de la RSE de la banque dépasse la mission philanthropique.

Il s'agit d'un engagement volontaire qui interpelle l'ensemble des composantes de l'institution et engage l'ensemble du management de la banque de manière transversale.

Dans un contexte concurrentiel très fort, la RSE s'est imposée comme un outil d'accompagnement de la politique de la banque dans le cadre de la planification stratégique qui vise le renforcement de la place du CAM aussi bien au niveau de la banque commerciale qu'au niveau de sa mission de service public.

La politique RSE du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'appuie sur une gouvernance de proximité, de transparence et d'accompagnement des projets structurants et soucieux des problématiques environnementales et sociétales du pays.

La responsabilité sociétale et environnementale est une démarche managériale portée par l'ensemble des composantes du groupe et incorporée dans tous les processus et les métiers.

La démarche RSE du GCAM s'appuie sur les référentiels et standards internationaux les plus reconnus notamment ISO26000 et nationaux comme le label CGEM.

A. IMPACT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :



De plus, la Banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- ➡ Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- ➡ Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- ➡ Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux avec des services financiers adaptés ;
- ➡ Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- ➡ Promouvoir le conseil & l'expertise pour les exploitants agricoles pour accroître leur production ;
- ➡ Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;
- ➡ Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le Plan Maroc Vert, qui constitue une plateforme importante pour développer son activité. La banque s'est organisée en conséquence pour accompagner cette stratégie nationale de modernisation du secteur agricole.

B. IMPACT DES INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES PUBLICS

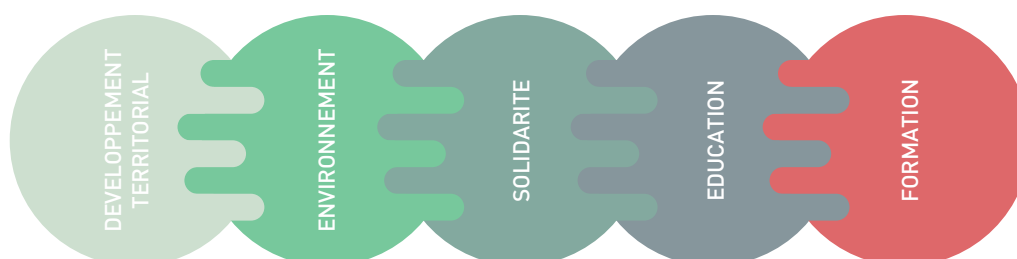
Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent.

Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par les actions de la banque.

C. IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume :



Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel.

Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques. Cette initiative a un double objectif :



Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers :

- La généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs ;
- Le développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations ;
- Le déploiement de solutions de bancarisation mobile.

Dans cette optique, se sont près d'une dizaine de partenariat qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du Groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.

D. CONDITIONS DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités :

- Salariés ;
- Clients ;
- Fournisseurs ;
- Société civile,
- Collectivités...

Lesdits échanges sont effectués tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire.

En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



E. OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE RSE

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles.

Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable.

Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, la charte RSE du Crédit Agricole du Maroc vise à offrir un cadre respectueux de ses clients, valorisant ses collaborateurs, préservant l'environnement tout en contribuant au développement socio-économique du pays.



1 - Clientèle respectée

Politique inclusive en matière de handicap

Suite à la validation de la charte interbancaire en faveur des personnes en situation d'handicap, un plan d'action est en cours d'élaboration au sein du GCAM afin de :

- Favoriser l'accessibilité de nos infrastructures physiques aux personnes en situation de handicap, en particulier l'accès aux agences et aux guichets automatiques bancaires ;
- Développer des accès et interfaces numériques adaptés aux personnes en situation de handicap et alignés avec les bonnes pratiques et référentiels reconnus dans ce domaine.

2 - Capital Humain valorisé

Politique en faveur de la diversité

Participation à la commission « Diversité et Inclusion » du GPBM

Les engagements retenus par la commission ont été formalisés sous forme de charte sujette à validation des présidents des banques de la place. La charte exprime les engagements du GPBM suivants :

- La promotion l'équité professionnelle et l'égalité des chances ;
- La contribution à l'inclusion et à l'autonomisation économique des femmes ;
- L'accompagnement de la clientèle en situation de handicap.

Garantie de l'équilibre entre les sexes et l'égalité des chances dans les systèmes de ressources humaines et les processus de sélection, de recrutement, d'emploi et de développement

- Croissance constante de la part des femmes dans l'effectif de la banque (49% à fin 2022);
- Atteinte de la parité homme-femme en matière de recrutement. Sur la décennie 2012-2022, la part des femmes représente 50% des recrutements;
- Salaire brut moyen mensuel (SBMM) relativement équilibré entre femme et homme;
- Évolution de la représentativité féminine aux postes de responsabilité (les femmes représentent 53% des chefs de département et 52% des directeurs à fin 2022).

3 - Citoyenneté engagée

Cap vers le renouvellement du Label RSE de la CGEM

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a décroché en avril 2017 le label RSE de la CGEM au Maroc. Il figure ainsi parmi les pionniers du secteur bancaire et financier au Maroc à avoir engagé une telle démarche et obtenu cette distinction.

Dans cette continuité, un diagnostic approfondi a été mené en 2022, en vue du renouvellement du label. Il permettra au Groupe de maintenir sa position de référence au Maroc sur le plan de la durabilité, et de poursuivre sa démarche d'amélioration continue engagée depuis 2017.

À ce jour, il a été attribué à une centaine d'entreprises en reconnaissance de la conformité de leurs stratégies et opérations aux standards internationaux de RSE.

Partenaire Leader du Global Compact au Maroc

Dans l'objectif de mettre en cohérence sa démarche RSE avec les référentiels internationaux et nationaux, le GCAM a adhéré aux principes du Pacte Mondial en 2018 et a rejoint le club des rares entreprises au Maroc à être signataires de cette initiative globale.

Lancé en 2000 par l'organisation des Nations Unies, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises, autour des 10 grands principes universels relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En collaboration avec le PNUD, la CGEM et 6 autres leaders du secteur privé au Maroc, le GCAM s'est aussi engagé à soutenir financièrement la mise en place d'un réseau local du Pacte Mondial des Nations Unies, destiné à promouvoir au Maroc l'adhésion au Pacte Mondial et d'offrir un lieu d'échange d'expériences, de meilleures pratiques stimulantes pour initier, développer et partager les démarches de responsabilité sociétale de tous types d'organisations.

Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et le mécénat de compétence

Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence

Initié par l'UNFM, en partenariat avec Al Barid Bank, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille, et l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC) Afrique-Atlantique, ce prix récompense les meilleures initiatives des femmes rurales et périurbaines issues des 12 régions du Royaume et dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans.

Ce programme a pour objectif, de permettre à un ensemble de jeunes marocaines d'acquérir des outils dans les domaines académiques, financiers et techniques, leur permettant de concrétiser leurs idées et projets innovants dans les zones rurales et périurbaines.

La participation du CAM a aussi permis la mise en relation entre la banque et le Centre Universitaire de l'Entrepreneuriat de l'Université Mohammed V dans l'objectif d'accompagner et de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, notamment dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.

Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence

Participation en tant que membre du jury à la commission de sélection des candidates à la 3^{ème} édition du " Prix Lalla Meryem de l'Innovation et de l'Excellence ".

Le prix Lalla Meryem de l'innovation et de l'excellence entend traduire sur le plan pratique, les initiatives portées par un ensemble de jeunes marocaines issues du rural et semi-urbain.

Moussem Culturel International d'Assilah

Le GCAM contribue à co-organiser avec La Fondation du Forum d'Assilah une série d'événements culturels, artistiques et socio-économiques pour une durée de trois (3) ans ayant pour but le développement humain, l'Environnement et la Coopération du Maroc sur le plan bilatérale et internationale à des fins de promouvoir le tourisme et la culture.

Le festival réunit, chaque année des artistes de tout le monde pour repenser les espaces de la ville transformés en œuvres d'art éphémères qui dureront jusqu'au prochain festival.

Un engagement citoyen vis-à-vis de la communauté et des territoires

Opération 1 million de cartables

Le GCAM est un partenaire historique de l'Initiative Royale Un Million de Cartables, qui vise à promouvoir le secteur de l'enseignement et à participer à la généralisation de l'enseignement élémentaire, et à garantir l'égalité des chances et lutter contre la déperdition scolaire.

Fondation Lalla Salma Prévention et traitement des cancers

Un don, effectué dans le cadre de la convention de partenariat avec de la Fondation Lalla Salma de prévention et traitement des cancers, permet à l'association de réaliser ces actions en faveur des personnes atteintes de cancer et de mener des campagnes de sensibilisation pour une détection précoce de la maladie.

Programmes des Bourses Lalla Meryem

Une convention de partenariat avec l'Union Nationale des Femmes du Maroc, le Ministère de l'Education Nationale du Préscolaire et des Sports et Al Barid Bank ayant pour objet la participation de la banque au « Programme des bourses Lalla Meryem ».

Ce programme a pour but de lutter contre la déperdition scolaire, en accordant une bourse aux élèves les plus méritantes issues de milieu social défavorisé.

Cette année 120 filles/élèves ont bénéficié du programme "Bourses Lalla Meryem" de l'enseignement collégial et secondaire.

Association AMSAT

Renforcement du partenariat avec l'AMSAT/ Mise en place d'activités et ateliers inclusifs au profit des jeunes de l'AMSAT, des collaborateurs du GCAM et de leurs enfants. Avenant à la convention de partenariat « Inclusion au service de la diversité culturelle et du vivre ensemble ».

Dans le cadre des actions menées par la banque en faveur d'une société inclusive, où l'ouverture, la tolérance, l'acceptation des différences et le respect de chacun, l'entraide et la solidarité deviennent des valeurs essentielles, où les adaptations et les ressources disponibles peuvent être bénéfiques pour tout un chacun, un partenariat a été signé avec l'association AMSAT.

Ce partenariat consiste à mettre en place des actions qui permettent de cultiver et de véhiculer chez les jeunes des valeurs de solidarité et d'action citoyenne, et ce à travers une offre culturelle et sportive originale en faveur des enfants de nos collaborateurs, de faire valoir la dimension humaine et sociétale de la démarche de la banque en tant qu'organisme financier soucieux du bien-être des personnes porteuses d'handicap, et en faveur d'une société inclusive.

Chaque atelier a connu la participation de quinze enfants du Crédit Agricole du Maroc.

Marché Solidaire de Casablanca

Le Marché Solidaire de Casablanca, constitue une structure exemplaire mettant en relief le patrimoine et l'expertise des coopératives marocaines. Ce marché permet à plus de 216 coopératives issues de toutes les régions du Royaume de commercialiser leurs produits, qu'il s'agisse de produits du terroir ou de produits d'artisanat.

Association sportive ITIHAD TOUROUGUI

Partenariat entre la banque et l'association Sportive ITIHAD TOUROUGUI pour une durée de trois ans afin de participer au rayonnement du pays à travers le sport.

Association BAB RAYANE

Le GCAM a renouvelée son partenariat avec l'association Bab Rayane, et ce pour une période de trois ans de 2022 à 2024, afin de pérenniser les actions de l'association en faveur des enfants abandonnés.

Soutien en faveur de l'association Malaika pour enfants porteurs de Trisomie 21 de Rabat et Salé

Les centres Malaika-Rabat et Malaika-Salé ont vu le jour en octobre 2012 : ils ont pour mission d'aider et plaider la cause des enfants issus de milieux défavorisés et porteurs de trisomie 21.

A terme les centres Malaika peuvent accueillir les enfants porteurs de trisomie accompagnés de leurs parents dès l'âge de 4 mois pour une stimulation précoce de l'enfant assurant ainsi une meilleure évolution sur les plans psychomoteur et cognitif de l'enfant ainsi qu'une aide à la prise de conscience des parents. Les enfants entre 6 et 14 ans sont pris en charge par les éducateurs spécialisés des centres et poursuivent des programmes scolaires adaptés leur permettant une meilleure insertion sociale.

Aide financière en faveur du Special Olympics Morocco

Le Special Olympics Morocco, a été créé en 1994 à l'initiative de feu Son Altesse Royale

La Princesse Lalla Amina pour encourager les athlètes marocains à besoins spécifiques.

Les efforts déployés par Special Olympics Morocco pour donner de nouvelles perspectives aux disciplines sportives accréditées et activités parallèles, sont multiples et régulièrement récompensés par le succès des athlètes en situation de handicap mental dans les différentes compétitions organisées à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Considérant l'intérêt de soutenir les programmes et projets visant l'intégration des personnes en situation de handicap.

Soutien en faveur de l'évènement Fun Run organisé par l'association hand in hand

L'association Hand in Hand vise à améliorer les conditions d'enseignement dans le monde rural, en organisant des campagnes de sensibilisation auprès des parents en vue de la scolarisation des petites filles et garçons dans le monde rural.

Le Fun Run est la principale source de fonds de l'association pour le financement de ses différents projets.

Soutien financier en faveur de l'association AMETOP

Soutien financier a été accordé en faveur de l'association AMETPO pour la réalisation d'actions d'aménagement et de réhabilitation d'une école.

Campagne de Solidarité Nationale 2022

Contribution de la banque à la 24^{ème} campagne de Solidarité Nationale.

Gala Diplomatique Annuel de Bienfaisance

Participation de la banque au Dîner de Gala Diplomatique Annuel de Bienfaisance sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et la présence effective de son Altesse la Princesse Lalla Hasnaa l'objectif étant de collecter des fonds, pour contribuer à l'effort de l'action sociale du Cercle Diplomatique au Maroc, à travers le financement de nombreux projets associatifs.

4 - Environnement et développement durable respecté

Environnement préservé

Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement- Mise à niveau du système des nouvelles technologies de l'information du Centre de la FM6E

En tant que partenaire de la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement, la banque a participé à l'opération de mise à niveau du système des nouvelles technologies de l'information du centre.

Cotisation annuelle en faveur de la Fondation Mohamed VI pour la Protection de l'Environnement

Participation de la banque au budget de fonctionnement de la Fondation Mohammed VI Pour la Protection de l'Environnement et du Centre International Hassan II de Formation à l'Environnement.

Programmes Plages propres – plage Sidi Kankouch 1 et sidi Kankouch 2

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc participe au programme Plages Propres de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement depuis 2008 par le parrainage des plages sidi Kankouch 1 et Sidi Kankouch 2 dans la Province de Tanger Fahs Anjra.

Pour ce faire, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a contribué à la mise en place de :

- Infrastructures de base et d'équipements d'hygiène (toilettes, douches, collecteurs de déchets, fosse septique écologique...);
- Accès à la plage pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- Espaces de jeux pour les enfants et des animations incluant des activités de sensibilisation au respect de l'environnement ;
- Unité de contrôle de température et de désinfection des mains des estivants à l'entrée de la plage ;
- Unité de désinfection des aménagements de la plage (radio plage, pergola pour personnes à mobilité réduite, parasols, sanitaires, les rampes d'accès, les Tiralo...);
- Unité d'orientation et de sensibilisation des estivants ;
- Tiralo à l'entrée de la plage afin de permettre aux personnes en situation d'handicap de se baigner en toute sécurité ;
- Capsules de sensibilisation aux gestes barrières à travers la station radio plage ;
- Respect de la distanciation entre les parasols ;
- Espace de cuisson écologique, gratuit pour tous les estivants afin d'éviter les feux clandestins pouvant avoir un impact négatif sur la flore avoisinante de la plage.

Programme plages propres 2022 /Actions de sensibilisation

Dans le cadre de la participation au programme plages propres 2022, des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et d'animation en faveur des estivants des plages de sidi Kankouch 1 et 2 ont été mises en place, en collaboration avec l'association des Sables d'or pour la protection de l'Environnement et la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement (bibliothèque plage, ateliers dessin, recyclage et autres).

II- INFORMATIONS SOCIALES

A. POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL HUMAIN



Le Capital Humain est le moteur de croissance du Groupe Crédit Agricole du Maroc et la clé d'un avantage concurrentiel.

a. La politique de recrutement

Le processus de recrutement est un élément clé de la gestion des ressources humaines au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, vu qu'il constitue l'un des principaux leviers de régulation des compétences.

C'est pourquoi le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage à respecter l'égalité des chances, l'équité, la transparence, le mérite et l'objectivité.

Par ailleurs, l'adéquation des recrues avec les besoins croissants de la banque aussi bien en termes de profils pointus que de profils polyvalents, le CAM accorde une attention de tout premier ordre à la diversification des lieux de recrutement (forums, salons, annonces, présélections ...).

Ainsi, la politique de recrutement du Groupe Crédit Agricole du Maroc est principalement axée sur une logique d'optimisation, de renforcement du cœur du métier et d'investissement dans la relève.

b. La politique de rémunération

La politique de rémunération est l'un des sujets les plus sensibles en Gestion des Ressources Humaines au sein du Crédit Agricole du Maroc. Le système de rémunération en vigueur a été mis en place en janvier 2009 pour accompagner la transformation juridique qu'a connu le Crédit Agricole du Maroc en 2006.

Il est compétitif, attractif, rétribuant la performance et la responsabilité, encourage la mobilité, l'initiative et l'engagement tout en respectant les équilibres internes du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Les composantes de la rémunération

Les composantes de la rémunération attribuée aux collaborateurs de la banque sont :



Le système de rémunération est basé sur 3 notions :

- **Les emplois** sont rangés dans des « classes d'emplois homogènes » en fonction de leur poids et de leur importance relative et selon 174 emplois-type.
- **Le grade** est accordé selon la classe administrative du collaborateur et évoluera avec le changement de la catégorie de la classe dans le cadre des avancements périodiques.
- **La fonction** de responsabilité est accordée dans le cadre de l'organisation interne du CAM.

Les objectifs de la rémunération

La politique de rémunération vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés et se permet de se soumettre à quelques principes :

- Privilégier le respect de l'équité interne ;
- Favoriser un sentiment de reconnaissance (mérites / prise en compte des attentes du salarié) ;
- Assurer la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs de l'entreprise ;
- Instaurer un principe de transparence.

c. La gestion de carrières

Pour renforcer la capacité du GCAM à anticiper et gérer l'évolution des emplois et compétences et mû par la volonté de faire participer ses collaborateurs à une démarche continue de leur employabilité et de leur développement professionnel, le GCAM a intégré, depuis 2009, la gestion de carrière et la mobilité dans le cycle complet de management des ressources humaines.

Dans sa démarche, la gestion de carrière allie les attentes des collaborateurs et les besoins de l'organisation. Les entretiens annuels, les entretiens de carrières et la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, principaux outils de la gestion de carrière sont améliorés et mis à jour périodiquement. La gestion de carrière contribue ainsi à l'adéquation et la réduction des écarts entre les besoins de la banque et les ressources humaines disponibles.

Des itinéraires de carrières permettent de concevoir et de mettre en œuvre des parcours personnalisés pour les salariés. Une veille RH permet aussi, en termes de métiers, d'être anticipatif et proactif pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs de la banque, tout en tenant compte des compétences et des intérêts des collaborateurs.

La démarche est renforcée par la mise en place de dispositif de détection de talents et de constitution de vivier de compétence dans le but de préparer la relève d'une part et offrir des accélérateurs de carrière aux plus méritants d'autre part.

La gestion de carrière est une véritable opportunité pour les collaborateurs du GCAM puisqu'elle est accompagnée de la formation, de la promotion et de la mobilité. Elle est aussi bénéfique pour la banque dans la mesure où son efficacité lui assure la pérennité, la performance et donc la croissance.

d. La politique de formation

La formation est un puissant levier de développement du Groupe Crédit Agricole du Maroc et de ses collaborateurs. Elle contribue activement au développement des compétences en adéquation avec la stratégie du Groupe. La politique de la formation au GCAM vise :

- La montée en compétences de l'ensemble des collaborateurs pour une meilleure professionnalisation ;
- La généralisation de la formation à tous les collaborateurs tous types de profils et de métiers confondus ;
- La régionalisation de la formation pour une meilleure proximité avec les collaborateurs du Réseau ;
- La diversification et l'adaptation des canaux de formation (présentiel – stage terrain-e-learning).

Pour ce faire le GCAM a mis en place un dispositif de formation décliné en deux structures distinctes :

Direction Centrale de la formation :

La mission de cette entité s'articule autour de 3 axes de formations :

- Formations Internes : A la demande des Directions Métiers, cette entité organise des formations ponctuelles transverses (formations réglementaires, formations managériales, formations techniques, formation des formateurs ...) ;
- Formations Externes : Il s'agit de participation des collaborateurs du GCAM à des séminaires inter-entreprises portant sur le Risk Management, Digitalisation de l'entreprise, Contrôle & Audit Interne... ;
- Formations Diplômantes : Diverses formations diplômantes sont dispensées en faveur des collaborateurs du GCAM telles que l'Executive Master en Management Bancaire en partenariat avec l'UIR de Rabat, le Brevet Bancaire Métiers avec le CIFPB, le Master Executive Finance avec l'Université Med VI Polytechnique de Benguerir ...

Académie du GCAM :

Déclinée en Direction Centrale des Écoles Métiers, laquelle est structurée en :

- Direction des Écoles Métiers : Dispositif d'apprentissage permanent, itératif et transverse aux différents métiers de la Banque. Elle a pour objet de former aux compétences métiers dans le cadre d'écoles telles que l'Ecole des Managers, l'Ecole des Engagements, l'Ecole Compliance, l'Ecole Digitale... ;
- Direction de l'Intégration et du Tutorat : cette Direction a pour mission de veiller à la bonne intégration des Nouvelles Recrues à travers l'organisation des JICAM (Journées d'Intégration des Nouvelles Recrues) et de l'Ecole Tutorale qui consiste en une formation en présentiel alternée par des stages pratiques sur le terrain pour les nouvelles recrues.

En termes de gouvernance le dispositif de la formation dispose de notes et de procédures régissant son organisation/gestion et d'un plan de formation dont l'élaboration est toujours en adéquation avec la stratégie du Groupe.

Ce plan définit les formations par thématique, la population cible à former, le nombre de « Jours /Formation » et le nombre de « Jours/Homme /Formation ».

e. Égalité hommes/femmes

Acteur engagé au quotidien en faveur de l'égalité femmes-hommes, le Crédit Agricole du Maroc lutte contre les stéréotypes et déploie de nombreux dispositifs visant à promouvoir l'égalité au sein du Groupe et à combattre les disparités.

La stratégie au sein de la banque consiste à fixer des objectifs sur la représentation des femmes dans les populations clés. Par ailleurs, le Groupe souhaite ne faire aucune « concession » sur les compétences et réalise un suivi précis pour éviter les décisions biaisées par les préjugés. En effet, Les femmes représentent aujourd'hui plus de 47% des effectifs totaux de la banque. Cette proportion est en amélioration depuis 2016 où les femmes représentaient moins de 43%.

B. COMPOSANTES ET ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DU CAM

Évolution de l'effectif du CAM	2020	2021	Δ%	2022	Δ%
Effectif	3 885	3 865	-0,51%	3 874	0,23%
Siège	1 518	1 492	-1,71%	1 440	-3,49%
Réseau	2 367	2 373	0,25%	2 434	2,57%

Source : CAM

Sur la période 2020/2022, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 885 personnes à 3 874 collaborateurs. À fin 2022, le CAM emploie 1 440 au niveau du siège de la banque et 2 434 au niveau du réseau.

Évolution de la répartition de l'effectif par catégorie	2020	2021	Δ%	2022	Δ%
Cadres	2 575	2 567	-0,31%	2 507	-2,34%
Employés	1 310	1 298	-0,92%	1 367	5,32%
Effectif	3 885	3 865	-0,51%	3 874	0,23%
Taux d'encadrement	66%	66%		65%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 65%.

Évolution de la répartition de l'effectif par sexe	2020	2021	Δ%	2022	Δ%
Femmes	1 824	1 869	2,47%	1 900	1,66%
Hommes	2 061	1 996	-3,15%	1 974	-1,10%
Effectif	3 885	3 865	-0,51%	3 874	0,23%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2022, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 900 soit 49% contre 51% de collaborateurs de sexe masculin.

Évolution de la répartition de l'effectif par nature de contrat	2020	2021	Δ%	2022	Δ%
CDD	87	66	-24,14%	63	-4,55%
CDI	3 798	3 799	0,03%	3 811	0,32%
Effectif Total	3 885	3 865	-0,51%	3 874	0,23%

Source : CAM

À fin 2022, l'effectif global du CAM compte un total de 63 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 811 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

Évolution de la Répartition de l'effectif par branche d'activité	2020	2021	2022
Audit Groupe C.A.M	41	39	39
DG Réseau	90	87	80
Domaine GGR	156	150	152
CERCAM	7	7	7
Art et métiers	3	1	1
Conformité et Déontologie	15	16	16
Fondation Mohamed V et VI	8	8	7
Rattaché Présidence & Directoire	19	27	29
Domaine B.F.I	36	35	32
Secrétariat Général	194	201	181
DG. Finance et Patrimoine	114	101	102
Domaine Remedial Management	102	101	36
DG. Services, Transformation & Digitalisation	470	447	92
DG. Banque de Service Public	28	54	471
Filiales	110	109	108
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	97	91	92
Gouvernance Interne du GCAM	1	1	0
Réseau Exploitation	2394	2390	2429
Effectif Total	3885	3865	3874

Source : CAM

Évolution de la Répartition de l'effectif par tranche d'âge	2020	2021	Δ%	2022	Δ%
[18,35] ans	1 768	1 732	-2,04%	1 760	1,62%
[36,40] ans	710	823	15,92%	868	5,47%
[41,45] ans	244	316	29,51%	386	22,15%
[46,50] ans	164	162	-1,22%	174	7,41%
[51,55] ans	357	273	-23,53%	228	-16,48%
[56,60] ans	642	559	-12,93%	458	-18,07%
Effectif Total	3 885	3 865	-0,51%	3 874	0,23%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM montre un rajeunissement des équipes. La tranche d'âge entre 18 et 40 ans passe de 64% en 2020 à 68% à fin 2022, soit 2 628 collaborateurs.

Évolution de la Répartition de l'effectif par ancienneté	2020	2021	Δ%	2022	Δ%
< 5 ans	848	947	11,67%	990	4,54%
[5 ; 10[ans	979	891	-8,99%	801	-10,10%
[10 ; 20[ans	1061	1207	13,76%	1415	17,23%
[20 ; 30[ans	493	258	-47,67%	183	-29,07%
>=30 ans	504	562	11,51%	485	-13,70%
Effectif Total	3 885	3 865	-0,51%	3 874	0,23%

Source : CAM

À fin 2022, près de 26% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Évolution du turnover	2020	2021	2022
Recrues	113	252	265
Départs	189	247	257
Taux de Turnover (*)	3,81%	6,46%	6,73%

Source : CAM

(*) $[(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n) / 2] / \text{Effectif année } n-1 \times 100$

Au terme de l'exercice 2022, le turnover ressort à 6,73%.

Évolution des informations sociales et administratives	2020	2021
Nombre de représentants du personnel	16	28
Nombre de jours de grève	-	-
Nombre d'accidents de travail	25	15
Nombre de recrutements	112	252
Cadres	87	147
Employés	25	105
Nombre de licenciements	10	18
Cadres	7	8
Employés	3	10
Nombre de démissions	34	38
Cadres	29	33
Employés	5	5
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2021, le nombre de représentants du personnel est de 28.
Par ailleurs, on ne compte aucun jour de grève ni aucun litige social.

III- INSTANCES DE GOUVERNANCE



Le crédit agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui.

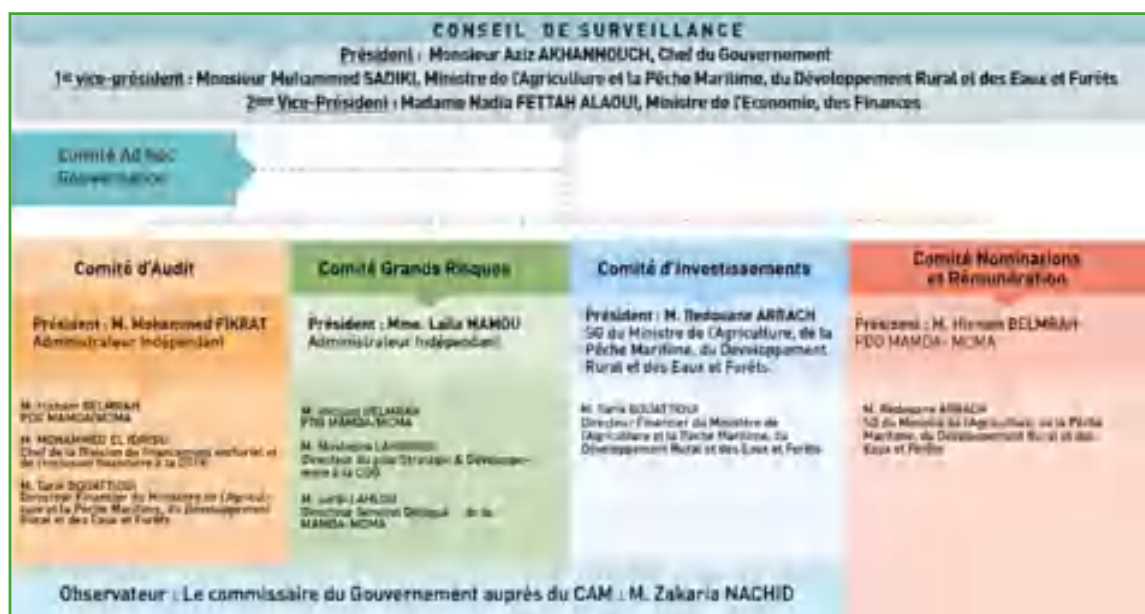
Le Groupe du Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

A. COMPOSITION DE L'ORGANE DE GOUVERNANCE

a. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.

Le conseil est composé de douze administrateurs : sept Administrateurs représentants de l'Etat : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts; le Ministre de l'Économie et des Finances; ainsi que quatre autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DTFE-Ministère de l'Économie et des Finances, le Wali chargé de mission auprès du Ministre de l'Intérieur); trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG; ainsi que deux membres indépendants. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



CURRICULUM VITAE ET PRINCIPAUX MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

M. Aziz AKHANNOUCH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef du Gouvernement	Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986. M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, Monsieur AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021. En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président du RNI, Président du conseil d'orientation stratégique du MCA Morocco, Président du conseil de surveillance de la Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de solidarité contre les événements catastrophiques, agence nationale de lutte contre l'analphabétisme , CNRST, ANRT, Agence pour l'aménagement du site de la lagune de Marchica, Agence pour l'aménagement de la vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse marocaine des retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de logements et d'équipements militaires, Poste du Maroc, ONDA, Ecole nationale Supérieure de l'Administration...

M. Mohamed SADIKI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1 ^{er} Vice Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Mohammed SADIKI est Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. Il est membre du comité de direction de la Plate-forme internationale pour la recherche en agro biodiversité, et membre du conseil scientifique du Centre international de la recherche agricole et du développement (CIRAD). Il est également représentant du Maroc au conseil des gouverneurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) et du conseil d'administration du CIHEAM.

Docteur en sciences agronomiques et ingénieur agronome, M. SADIKI est par ailleurs professeur de génétique au sein de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, dont il a par ailleurs été le directeur général de 2009 à 2012 et directeur de la recherche scientifique de 2005 à 2009. Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Mohammed SADIKI siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP, l'ONCF, la SNCS, SOREC et BIOPHARMA.

Mme. Nadia FETTAH ALAOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Ministre de l'Économie et des Finances	2 ^{ème} Vice Président	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Madame FETTAH ALAOU est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Elle est, depuis le 7 octobre 2021, la ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. Cela après avoir occupé le poste de ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale marocain de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group.

En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe Saham et occupe dans ce groupe la fonction de directrice générale du pôle support et finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient directrice générale déléguée des finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe Saham, puis est désignée directrice générale déléguée des finances & opérations de Saham Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme présidente du conseil d'administration de Saham Assurance Maroc et directrice générale déléguée de Saham Finances.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH ALAOU siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS: IAM,
- Président du CA : Fonds MVI pour l'investissement, Ithmar Al mawarid, SNGFE, Caisse de Compensation, Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de Suivi des Performances des EEP, CMR, CNSS, CNOPS, CMAM, FSEC
- Membre du CS : Holding Al Omrane, Agence spéciale Tanger méditerranée
- Membre du CA : BAM SA, MASEN, OCP SA, SIE,

M. Redouane ARRACH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Agroéconomiste de formation monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination au poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de directeur central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'établissements publics stratégiques dont l'OCP et l'ONCF.

M. Tarik BOUATTIOUI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Tarik BOUATTIOUI est lauréat de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, option FinanceComptabilité (ISCAE). M. BOUATTIOUI a intégré Cosumar en septembre 2001 en qualité de cadre contrôleur de gestion. Responsable du Contrôle de Gestion en 2008, il a été nommé en 2010, Responsable du Contrôle de Gestion et de Comptabilité Analytique. En mai 2011, M. BOUATTIOUI a été promu Sous-Directeur en charge du Contrôle de Gestion avant d'être promu Directeur en charge des Finances et du Contrôle de Gestion Groupe en janvier 2012. En janvier 2022, il est nommé Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. En sus de ses fonctions au sein du ministère, monsieur ARRACH siège en tant qu'administrateur au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques dont : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, FOS-AGRI.

M. Mohammed EL IDRISSE

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière à la Direction du trésor et des Finances Extérieures	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohammed EL IDRISSE est diplômé de l'École Nationale d'Administration de Rabat, est titulaire d'un troisième cycle en finance et fiscalité à l'Université de Mohammed V, ainsi que d'un certificat d'administration à l'Université Internationale de Rabat. En 1997, il intègre l'administration des douanes et des impôts indirects au sein du service centralisation comptable et recouvrement. En 2009, il rejoint l'inspection générale des finances en tant qu'auditeur avant d'intégrer la DTFE au sein de la division des assurances puis en tant que chef de service des relations avec l'UE. Enfin, M. EL IDRISSE est nommé Chef de la Division du financement sectoriel et de l'inclusion financière.

Outre ses fonctions au sein de la DTFE, M. Mohammed EL IDRISSE est administrateur au sein du FEC.

M. Mohamed SAMIR TAZI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Monsieur Mohamed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par SM le Roi, le 06 février 2016, WALI, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, WALI, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal. Actuellement, Monsieur Mohamed Samir TAZI est WALI, Chargé de Mission auprès du Ministère de l'Intérieur.

M. Mustapha LAHBOUBI

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur du pôle Stratégie et Développement à la CDG	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement à la CDG. Il est diplômé de l'ENSAE d'un diplôme d'ingénieur en systèmes économiques et de l'Université Paris Dauphine d'une maîtrise. Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Mustapha LAHBOUBI est :

- Président du CA: MCM, FONDS MAROC FORETS, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1
- Membre du CA: CIH, CDG CAPITAL, FIPAR HOLDING, MDINA BUS, CDG DÉVELOPPEMENT, CGI, SDS, SAPST
- Représentant permanent de la CDG au sein du CA: MCM, SBVC, SCR, CDG INVEST, FONDS INFRAMAROC, CAPMEZZ 1, UIR, CDG PREMIUM IMMO, MEDZ
- Membre du CS: UMNIA Bank, DXC TECHNOLOGY

M. Hicham BELMRAH

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
PDG de la MAMDA	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

À la tête de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham Belmrah est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young. Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur : BCP, Lesieur, Maghrebail, SONASID, AL MADA, SOMED, Afriquia SMDC, NSI, Resort Co, AKWA Africa, OPCI EDUCAPITAL YAMED EDUCATION, A6 IMMOBILIER, MASSIMISSA, MAMDA RE, OPCI CDV Patrimoine, AL MADA Venture Cap
- Membre du Conseil de Gérance : EURESA
- Membre du C S: Risma, CAM, UIR, ODYSSEY INTERNATIONAL
- Président du CA : Cosumar, Ryad Resort Développement, OLEA CAPITAL
- Président du Directoire : MAC
- Vice-Président du Conseil : MCR

M. Larbi LAHLOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directeur Général Délégué de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 08 mars 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé en tant que Directeur Général Délégué de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA). Par ailleurs, M. LAHLOU est administrateur au sein de plusieurs entreprises : MSF, AM INVEST, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, MAMDA IT, FUIR, UPLINE VENTURE, AMLAK DEV, OLEA CAPITAL.

Il siège également en tant que membre du conseil de surveillances de : ALHIF, NEBETOU, 3P FUND.

Mme. Laila MAMOU

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Directrice générale déléguée de Sofinco	Membre Indépendant	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

Mme. Laila MAMOU est diplômée d'une maîtrise de gestion des entreprises - option finance - de l'Université d'Aix-Marseille et d'un DESS gestion des administrations et services publics de l'IAE de Caen.

Laila Mamou a rejoint Wafasalaf, filiale de CA Consumer Finance au Maroc, en 1990 comme responsable du Contrôle de gestion. Elle s'est ensuite vu confier la Direction du Contrôle des risques puis celle du Développement commercial.

En 2004, Laila Mamou devient Présidente du Directoire de Wafasalaf.

En novembre 2018, elle est nommée Directrice Filiales et Participations du groupe CA Consumer Finance, avant d'occuper le poste de DGA de Sofinco en charge du Développement.

Par ailleurs, Mme. MAMOU siège dans les organes de gouvernance de plusieurs établissements :

- Administratrice : CAPS, BFOR BANK
- Membre du CS: UNIFITEL, CACF NEDERLAND, CREALFI
- Membre du comité des risques: BFORBANK
- Présidente du CA : CREALFI
- Directrice Générale Délégué CA : CACF

Mme. Mohammed FIKRAT

Fonction	Siège occupé	Désignation ou renouvellement du mandat	Date de fin du mandat
Président de la Commission Investissement et compétitivité de la CGEM	Membre Indépendant	AG du 14 décembre 2022	AG qui statuera sur les comptes 2027

M. Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris et titulaire d'un DEA en sciences des matériaux. Après avoir été directeur de la stratégie de COSUMAR, il devient son Président Directeur Général de COSUMAR en 2004. Il a débuté sa carrière dans le groupe OCP en 1981 occupant plusieurs fonctions de direction. Après avoir été directeur de la stratégie de Cosumar, il devient patron du sucrier depuis 2004. Il est par ailleurs membre du Conseil économique, Social et Environnemental (CESE) et

préside la Commission « Investissement, Compétitivité et Emergence Industrielle » de la CGEM. Il a en outre assuré la présidence de l'Organisation internationale du sucre en 2010.

Par ailleurs, M. FIKRAT siège dans les organes de gouvernance de plusieurs établissements dont:

- Président: AZIAN, GIPSI, FIMASUCRE, APS
- Vice Président: COALMA, AMRD, ASMEX, CGEM
- Membre du CA: CRI casablanca-Settat, ENSA, ANRT, Fondation Marocaine et l'Etudiant pour l'accès à l'Enseignement Supérieur des Bacheliers issus de Milieux Modestes
- Administrateur indépendant : TOTAL MAROC
- Membre : Commission Spéciale Modèle du Développement, Conseil supérieur de l'Education de la Formation Professionnelle et de la Recherche

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon les statuts de la banque, les membres du Conseil de Surveillance peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, pour leur présence effective aux réunions du Conseil ou des comités en émanant une rémunération dont le montant est fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil répartit librement cette rémunération entre ses membres et peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats exceptionnels alloués à ses membres.

De par leur qualité, les membres du Conseil de Surveillance ne reçoivent de la Société, à ce jour, aucune rémunération (qu'elle soit permanente ou non).

b. Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant l'exercice 2022, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants:

- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2021, au 31 Mars 2022, au 30 juin 2022, ainsi qu'au 30 septembre 2022 ;
- Présentation des réalisations des structures de contrôle interne et du suivi des recommandations au 31/12/2021 ainsi que les résultats de la mission portant sur l'audit de la mise en œuvre des programmes AMAQ et RELANCE;
- Présentation du plan d'audit pluriannuel 2022-2023 et des plans d'audit et de contrôle des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2022 ;
- Présentation des principaux enseignements du rapport sur le contrôle interne 2021 ;
- Présentation des principales conclusions de l'audit de la sécurité des systèmes d'information ;
- Présentation de l'état d'avancement des plans d'action des structures de CI au 30 Juin 2022 ;
- Présentation des perspectives de développement des filiales AAB et CAM Leasing.

c. Comité des investissements

Le comité d'investissements se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la Banque en tenant compte des ressources disponibles;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

d. Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits ; Durant l'exercice 2022, le comité des grands risques a traité les points suivants :
- Benchmark en termes de ressources et emplois clientèle ;
- Éléments clés des comptes ;

- Chiffres clés consolidés GCAM et CAM Social ;
- Situation et évolution du portefeuille de crédit ;
- Mesures d'accompagnement pour la lutte contre les effets de la sécheresse de la campagne agricole ;
- Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI).

e. Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le CS dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts. Durant l'exercice 2022, le comité de rémunération et nomination a traité les points suivants :
- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Comité ;
- Bilan de la politique RH 2016-2021 ;
- Politique de développement du Capital Humain 2022.

f. Comité Ad hoc Gouvernance

Le comité ad hoc gouvernance a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

Il est à noter que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 14 décembre 2022, a décidé de la cooptation de deux membres indépendants au sein du conseil de surveillance du Crédit Agricole du Maroc et des comités qui en sont l'émanation :

- Madame Laila MAMOU, Administrateur indépendant et Présidente du Comité des Grands Risques ;
- Monsieur Mohammed FIKRAT, administrateur indépendant et Président du Comité d'Audit.

LE DIRECTOIRE

Le Directoire via les comités spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne.

Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant l'exercice 2022, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	4	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2021, au premier trimestre 2022, au premier semestre 2022 et au troisième trimestre 2022.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes.
Achat/Vente ou Réaffectation de Biens Immobiliers	9	Cession de biens ;	Cession intragroupe / Approbation du transfert de propriétés du CAM respect des dates de paiement.
Comité au niveau opérationnel	12	Adoption des évolutions ;	• Présentation de la cartographie des Risques opérationnels ; • Bilan sur le Dispositif de remontée des événements, incidents et pertes ; • Etat d'avancement du plan d'atténuation des risques opérationnels.
Divers	17	Contrôle interne	• Coordination des structures de contrôle interne ;
		Stratégie de la banque	• Enseignements du rapport sur les activités du contrôle interne ;
		ICAP	• Identification des chantiers d'amélioration et modalités d'action ;
		Cost killing	• Approbation du lancement du programme d'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 1,5 Mds de dhs sur 2 ans.
		APE	• Rationalisation des dépenses de la Banque
			• Caractéristiques des émissions obligataires subordonnées et perpétuelles

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre de l'exercice 2022, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 65MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 81MDH au terme de ladite période.

M. Nouredine BOUTAYEB, Président du Directoire

Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc depuis le 14 Juillet 2022, Monsieur Nouredine BOUTAYEB est Ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale Paris, titulaire du Diplôme d'Études Approfondies (DEA) en mécanique des sols de la même école et Ingénieur diplômé de l'Ecole des Ponts Paris Tech. Il est également titulaire d'un MBA de l'Ecole des Ponts Business School. En 1982, M. BOUTAYEB entame sa carrière professionnelle en tant que Directeur Général Adjoint du groupe « Ingema », avant d'être nommé en 2003, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Directeur des Affaires Rurales au Ministère de l'Intérieur. En mars 2006, Mr Boutayeb est nommé par le Souverain au poste de Wali, Directeur Général des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur, puis en mars 2010, au poste de Wali, Secrétaire Général du même Ministère. En 2017, il est nommé Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur. En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Nouredine BOUTAYEB exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Représentant de la CGEM au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne
- Président du Conseil d'Administration du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM),
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, CGEM
- Membre du Conseil d'Administration de MAMDA / MCMA, première compagnie d'assurance marocaine pour le secteur agricole
- Membre du Conseil d'Administration du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la TPE
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil National de l'Entreprise
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation Ardi pour le Microcrédit, institution de microcrédit leader au Maroc

Activités Philanthropiques

- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohamed V pour la Solidarité, première organisation à but non lucratif au Maroc pour le développement durable et l'aide humanitaire
- Président du Conseil d'Administration du Centre National Mohammed VI pour Personnes Handicapées
- Membre du Conseil d'Administration du Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (CESE)
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Marocain de la Microfinance solidaire
- Président de la Fondation Marocaine pour la Promotion de l'enseignement préscolaire, FMPS
- Membre du Conseil d'Administration de l'Université AL Akhawayn, Ifrane, Maroc
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation SANADY

M. Jamal Eddine EL JAMALI, Directeur Général

Ingénieur de l'Ecole Mohammedia, M. EL JAMALI a fait toute sa carrière au sein du Ministère du Commerce et de l'Industrie où il a été partie prenante dans de nombreux chantiers, dont la libéralisation, la normalisation et la mise à niveau. Après vingt années passées dans la fonction publique, il se voit confier en Septembre 2006 le Secrétariat Général du Crédit Agricole du Maroc. Depuis le 30 mai 2016, il est nommé Directeur Général. En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Jamal Eddine EL JAMALI exerce les mandats suivants :

Professionnels

- Vice-président de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD).

Activités Philanthropiques

- Président de l'Association Ismailia de Micro crédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fondation ARDI pour le Microcrédit ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ;
- Membre du Conseil d'Administration du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire.

M. Abdelmounaim DINIA, Directeur Général

Diplômé de l'école SUPMECA Paris, il a débuté sa carrière à Paris où il exercé une douzaine d'années dans le secteur des IT notamment pour le secteur bancaire. Il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en 2004 en tant que Directeur des traitements Bancaires, puis Directeur des Systèmes d'information, Directeur de pôle et directeur Général Adjoint. M. DINIA Abdelmounaim est actuellement Directeur Général et membre du Directoire, chargé du support (IT, Stratégie, Développement, Digitalisation, Traitements, Moyens...) du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Abdelmounaim DINIA exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC
- CAM LEASING
- HOLDAGRO
- IMMOVERT PLACEMENT
- CAM FACTORING

M. Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en Mathématiques Appliquées. Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans. En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis Directeur du Pôle Finance, et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance. Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général et Membre du Directoire en charge du Domaine Finance.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- FONDATION ARDI
- MAROGEST
- AL AKHDAR BANK
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO CRÉDIT
- GCAM DOC
- FOND TARGA
- CAM LEASING
- HOLDAGRO
- MSIN
- MSIN GESTION
- IMMOVERT CAPITAL
- VOCATION LOISIRS

Président du Conseil d'Administration

- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT.

Mme. Meriem IDRISSE KAITOUNI, Secrétaire Général

Diplômée de l'école supérieure de Gestion en 1989, Mme IDRISSE KAITOUNI a d'abord intégré le CIH en tant qu'attaché de Direction en charge du recouvrement et de l'évaluation des crédits pour une durée de 2 ans (1991 à 1993), avant d'être nommée Directrice en charge de la détection et de la valorisation des profils pointus de la communauté marocaine à l'étranger au sein de l'association « ensemble le Maroc » en 1995. En 1999, elle intègre le Groupe Crédit Agricole du Maroc d'abord en tant que chef du département de la gestion administrative et sociale, puis en tant que directeur délégué en charge du domaine Capital humain et RSE. En 2019, KAITOUNI a été nommée Secrétaire Général du Crédit Agricole du Maroc.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Madame Meriem IDRISSE KAITOUNI exerce des mandats d'administrateur au sein de certaines filiales du CAM :

Administrateur

- TAMWIL EL FELLAH
- GCAM DOC

COMITÉS DIRECTEURS & COMITÉS D'EXPLOITATION

Le CAM a réorganisé en septembre 2019 son dispositif de gouvernance interne, suite notamment à la recomposition de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque. Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :

- Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque.
- Comités Directeurs regroupés et repris en cinq Spécialisés Mensuels:
 - Comité Directeur Ressources & Emplois ;
 - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire ;
 - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ; -Comité Directeur Support & Gouvernance ;
 - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client ;
- Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.

Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :

- Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire ;
 - Comité du Crédit du Siège ;
 - Comité Gestion des créances Sensibles ;
 - Comité de Déclassement et Radiation des CES.
- Comités réglementaires ;
 - Comité d'entreprise ;
 - Comité Sécurité et Hygiène.

COMITÉS DE CRÉDIT

a. Comités d'octroi de crédit

Comités de Crédit du Réseau (CCR)

- Comité Point de Vente ;
- Comité Direction Régionale ;
- Comité Banque Retail & Agriculteur, Entreprises et Corporate.

Comité de Crédit du Siège (CCS)

Le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédits, d'arrangement et du solde de tout compte dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau.

Il est configuré en trois comités distincts :

- CCS Banque Corporate ;
- CCS Banque de l'Entreprise ;
- CCS Banque Retail et Agriculteur.

b. Comités de pilotage, suivi et recouvrement du crédit

Comité Management et Veille du Risque de Crédit

Ce comité vise la prévention et la bonne maîtrise de la qualité du portefeuille des grands engagements de la banque, non classés en CES.

Comité de Gestion des Créances Sensibles

Ce comité est habilité à statuer sur les créances sensibles à insérer ou à retirer de la Watch-List, ainsi que le niveau de provisionnement de chaque créance. Il décide également des plans d'action à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi des créances en Watch-List.

Comité de Suivi des Créances en Anomalie

Ce comité a pour objectif de garantir une amélioration continue de la qualité du portefeuille des engagements de la banque et ce, à travers un suivi rapproché de l'évolution des créances présentant des irrégularités ou des impayés (non classées en CES et autres que celles traitées dans des comités spécifiques).

Comités sur les solutions d'arrangement

Les solutions négociées (demandes d'arrangement, facilités de paiement et solde de tout compte des créances non classées en CES) conclues avec les clients lors des Comités de Suivi des Créances en Anomalie font l'objet d'une analyse et d'une décision par les comités compétents, dans la limite de leurs plafonds de compétences :

- Au niveau du Réseau : Comité de Crédit par marché
- Au niveau du Siège : Comité de Recouvrement des Créances Irrégulières (CRCI)
- Au niveau du Siège : Comité de Crédit Siège (CCS)

Comité de Déclassement et de Radiation des Créances en Souffrance

Ce comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que de la radiation comptable des CES.

Comités de Recouvrement des Créances en Souffrance

- **Comité Interne de Recouvrement** : Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.
- **Comité de recouvrement du siège** : Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

COMITÉS RÉGLEMENTAIRES

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

COMITÉ DE SUIVI DE LA GOUVERNANCE INTERNE

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs:

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;

- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus;
- Élaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

COMITÉS RISQUES OPÉRATIONNELS

Dans le cadre de la mise en conformité du GCAM avec les exigences réglementaires, il a été créé :

- **Comité du risque Opérationnel CAM** : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.
- **Comité risques opérationnels métiers** : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

AUDIT INTERNE

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place.

Ceci passe à travers la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit. Il est à noter que depuis Juin 2021, les processus d'audit interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI.

Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès, diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. La mission de progrès réalisée par l'IFACI en 2022 a été couronnée par le maintien de la certification. Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit à une méthodologie rigoureuse conforme aux normes internationales en la matière.

La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui coiffe une équipe de 20 auditeurs, qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises. Les travaux effectués par la fonction audit interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet de communication au Président du Directoire et au Comité d'Audit.

Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

CONTRÔLE

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de « contrôle réseau », « contrôle siège » et « contrôle et risque opérationnel filiales ». Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 78 collaborateurs.

INSPECTION

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées. Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs.

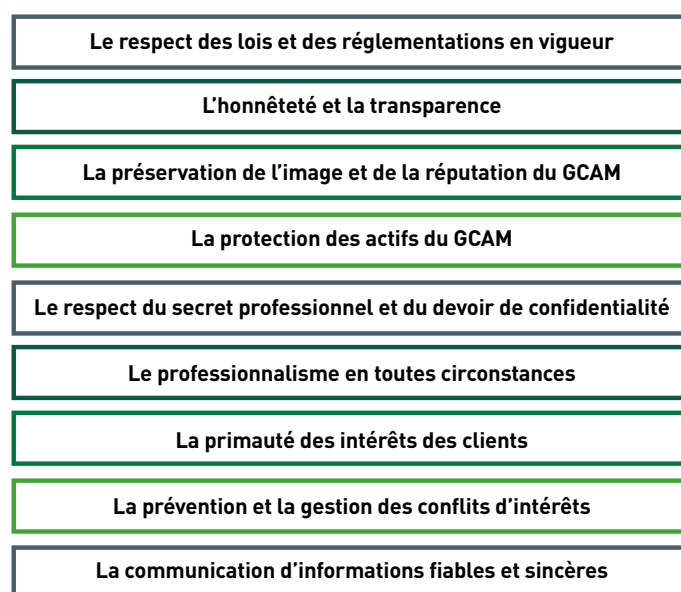
Les missions sont menées à travers un effectif de 10 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux servant de base à la délimitation des responsabilités et à la prise en charge des mesures jugées appropriées.

B. ÉTHIQUE & DÉONTOLOGIE

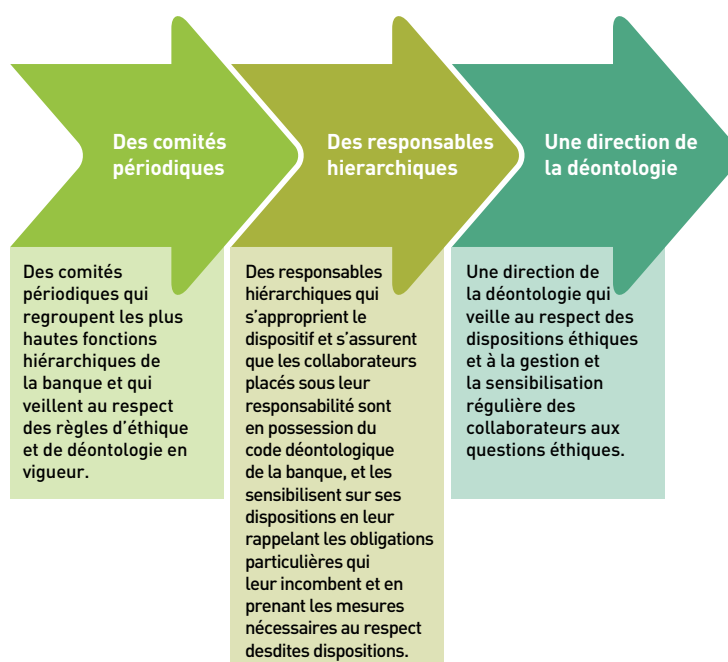
Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le Groupe à travers son code de déontologie sont :



Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :



La Direction de la Déontologie travaille en étroite collaboration avec la communauté de déontologie qui est composée d'une trentaine de collaborateurs de différentes entités (CAMR, métiers et filiales) à qui sont confiés la réalisation de la mission de « relais de déontologie ». Leurs missions sont les suivantes :

Le conseil et la sensibilisation des collaborateurs

La centralisation et le traitement des informations

La veille sur le dispositif de déontologie

La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

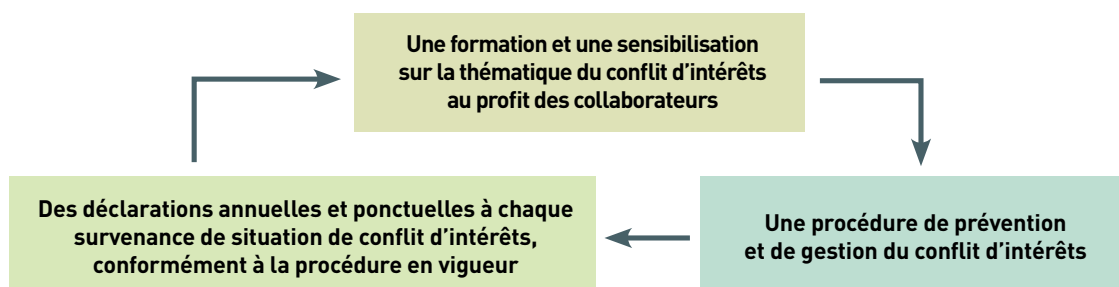
- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation en continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux et l'alerte professionnelle ;
- Renforcer le dispositif de conformité et de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques par les collaborateurs ;
- Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant les principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du groupe... ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

Des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :



Dispositif de gestion des conflits d'intérêt :

Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :



Des formations e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle :

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers :

Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflits d'intérêts. De la même manière, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.

Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 500 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable conformité. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc ne prohibe pas la présentation ou l'acceptation d'opérations de relations publiques. Celles-ci sont des manifestations de courtoisie et de bienvenue entre partenaires d'affaires. Cependant, ces relations publiques doivent avoir une justification commerciale claire.

C. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1) La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et le Pôle Engagements PME et Professionnels intégrant le Centre d'Etudes et de Crédit TPE chargé de la mise en œuvre et du déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maîtrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, le Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités: des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque;
- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

2) La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

Eu égard à la nature de l'activité bancaire, la politique se doit d'être dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations.

3) Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;

- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- **Objet** : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- **Structure** : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- **Maturité** : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- **Transparence** : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- **Sécurité** : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- **Garanties ou sûretés** : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- **Notification** : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier cumulée par la Banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque de crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et l'évaluation régulière du portefeuille de crédit par axe de pilotage ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

4) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
- Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour ce qui est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la Banque Centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé s'appuyant sur une définition très large de la notion du groupe d'affaires et une approche concertée avec les lignes de métiers.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la Banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

- Limites sectorielles ;
- Limites par filière ;
- Limites par segment ;
- Limites individuelles : par groupe d'affaire et contrepartie.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

RISQUE DE MARCHÉ

Au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc, le dispositif de gestion des risques de marché s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque. Ceci, tout en respectant les exigences réglementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques de marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille de titres et d'OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie ; aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché :

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières. Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat de la banque.

La gestion des risques de marché au sein de la banque a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rural.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

1) Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en trois catégories :

a. Les risques

Le risque systémique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Dans cette optique, il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché.

À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devises, et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b. Les risques spécifiques

Le risque de crédit : peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes :

Le risque de défaut : ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit : ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques

Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait la loi dans le portefeuille.

2) Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risques de marché :

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liées aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la vente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- Le risque opérationnel : il peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché.
- Le risque de liquidité : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières.
- Le risque de concentration (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification,...

3) Les risques liés à l'activité Change

Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.

Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt devises et qui peut affecter les positions en devises de la banque.

Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (Terme et Financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

4) Stratégie des risques de marché

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM, celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le conseil de surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

- La sécurité du développement des activités de marché ;
- Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
- La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
- La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...) ;
- La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
- L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés en un dispositif bien organisé.

5) Politiques des risques de marché

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

- Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
- Un dispositif de limites opérationnelles ;
- Un dispositif de gestion des risques de marché ;
- Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
- Un dispositif de suivi des indicateurs.

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions :

- Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI ;
- Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la Banque ;
- Élaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a. Dispositif de limites opérationnelles

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

- La limite de taille maximale de position de change à terme ;
- La limite sur position courte de change ;
- Les limites relatives aux durées, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

- Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
- Limites internes de marché ;
- Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées et renouvelées, ou revues, à la demande, lors du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

- Analysées et accordées par les comités compétents ;
- Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
- Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
- Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b. Dispositif de gestion des risques de marché

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
- Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanents ;
- Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

c. Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation

Le CAM a opté pour une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

La Sensibilité

La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre (ou d'un portefeuille) aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée

Duration

La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.

La duration varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR) :

La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.

Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes:

- La normalité de la distribution des profits et pertes ;
- La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
- La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.

Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :

- La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.);
- La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés.

Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :

- La composition du portefeuille ;
- La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
- L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
- Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.

La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autres moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et réglementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR : Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:

- Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
- Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire : Faisant suite à la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les stress tests parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne : Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du Comité Directeur « BFI, Trésorerie et ALM » présidé par un membre du Directoire.

Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests

Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.

Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur les composants suivants :

- Le résultat de l'activité ;
- La valeur de l'actif ;
- Les fonds propres.

Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :

- L'activité obligataire ;
- L'activité boursière ;
- L'activité change ;
- L'activités OPCVM.

Scénarios des stress tests : Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché : Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul, de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation. Les Actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.

Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon la méthode avancée.

d. Dispositif de suivi des indicateurs

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure via un système de reporting périodique des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e. Système de gestion

L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)

Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.

Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.

Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.

Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

6) Perspectives

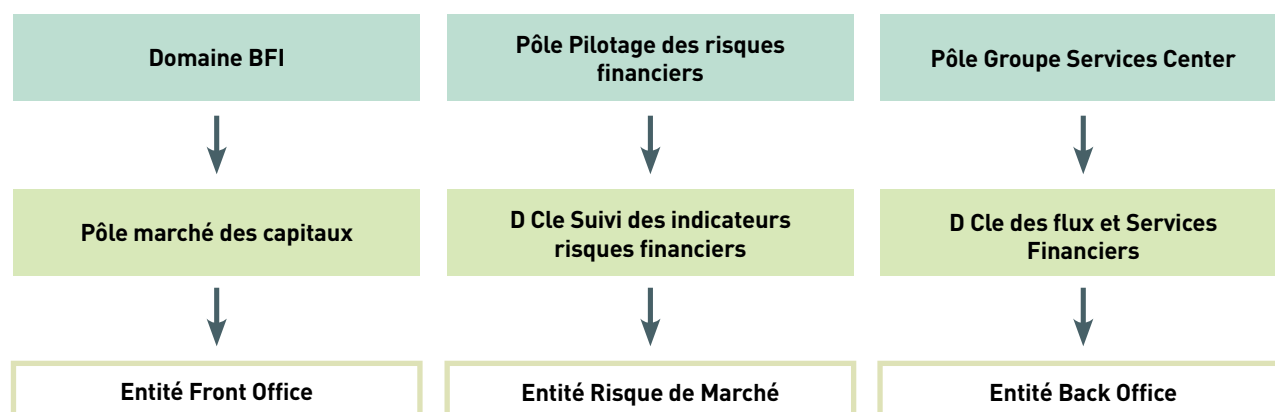
Face au contexte actuel, marqué par une inflation et une évolution incertaine de la conjoncture économique, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale du contexte actuel et un retour à une situation normale. Ainsi, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée, et il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché :

En effet, Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact de la conjoncture actuelle et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :

- La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
- L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
- La diversification des secteurs afin de minimiser ceux qui sont les plus touchés par la crise.

7) Organisation du pôle pilotage des risques financiers

Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :



L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

1) Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité directeur BFI, Trésorerie et ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par BAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle avec BAM : reportings réglementaires dont le ratio de liquidité à court terme « LCR » qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM.

Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 31 décembre 2022, le LCR du CAM s'est établi à un niveau réconfortant, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme). De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre de l'exercice 2022.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarii qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion de risque de taux

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRBBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarii tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...) ; d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 20% des FP's de base.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...).

Ainsi, en appliquant la nouvelle norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 31 décembre 2022, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -0,7% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et +0,3% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarii réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 4,9% des fonds propres de base de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité global dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces gaps pour une couverture optimale.

2) Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.

Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM suit les orientations, à moyen et long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ; ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

3) Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Pôle « Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » en charge de l'évaluation, le suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, Directement rattachée au Directoire.

Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'arrêté au 31/12/2022 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

a. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un Dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM, elle a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser à terme le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

b. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
- Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel, et responsable d'un ou plusieurs périmètres métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des événements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des Correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevés par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré à travers un dispositif global de gouvernance déclinée via les instances suivantes :

- Le comité risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions ;
- Le comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

c. Principaux outils méthodologiques

Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection au plus tôt des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de :

- Approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
 - Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).
- Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31/12/2022, Il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :

- L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
 - La revue et validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
 - La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
 - L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
 - La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI) ;
 - La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.
- La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comité des risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :
- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
 - Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
 - Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
 - Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
 - Présentation et validation de la mise à jour de la cartographies (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification ...).

Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels au sein de la banque prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement » en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

Processus de collecte des événements, incidents et pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée à fréquence régulière émanant des acteurs du dispositif de contrôle internes (Contrôle permanent, Audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et incidents. Il existe 3 types de reporting :

- Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO dans les métiers ;
- Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change de la banque inscrite dans le bilan / hors bilan.

La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).

La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Dans un contexte de profonds changements au Maroc que représentent la libéralisation économique, l'ouverture des frontières, le démantèlement douanier et l'entrée en vigueur de plusieurs accords de libre-échange, le risque de contrepartie, au niveau de l'ensemble du secteur bancaire, pourrait se détériorer, et par conséquent induire une hausse du ratio de contentieux global. Cette tendance pourrait davantage être accentuée par une conjoncture économique peu favorable.

Pour gérer le risque de contrepartie, l'entité « Risque de crédit » au sein de la GGR (entité créée en 2009) a pour mission principale d'analyser et d'instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente du groupe. Elle a, en outre, pour prérogatives l'évaluation de la consistance et de la validité des garanties, l'appréciation du volume d'activité de la relation et le bien-fondé économique des financements sollicités.

Par ailleurs, le CAM développe un système de notation pour évaluer l'ensemble de ses contreparties. Ce système de notation est en phase avec les exigences de « Bâle II ». Ainsi, la mise en œuvre de l'approche de notation interne repose sur des exigences minimales qui permettent à chaque établissement de crédit de choisir les systèmes et les méthodes les mieux adaptés à son activité.

Le CAM dispose d'un système de notation couvrant l'ensemble des segments de clientèle. Il dispose, par ailleurs, d'un système de notation spécifique à la PMEA marocaine. Pour le risque dans le secteur agricole, le Crédit Agricole du Maroc dispose d'un rating crédit qui permet d'évaluer le risque inhérent au crédit sur la base de la situation financière du débiteur, son potentiel de développement et le secteur d'activité. Le secteur agricole se caractérise par sa diversité et sa forte exposition aux risques climatiques. Fort de son expertise dans ce secteur, le CAM accompagne les agriculteurs dans leur développement grâce à des produits de financement spécifiques et à des produits d'assurance couvrant ses risques.

Par ailleurs, le CAM a entamé en 2009 un processus de filialisation de la mission de service public à travers la création de la fondation Ardi et la société Tamwil el Fellah permettant ainsi de cerner le risque lié à ce secteur et doter ces entités de moyens de couverture adaptés.

RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs. Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

		Déc.22	Juin.23 P	Déc.23 P	Juin.24 P
BASE SOCIALE	CET1	8,0%	8,3%	8,4%	8,7%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,4%	9,6%	9,6%	9,9%
	Coefficient minimum de solvabilité	13,4%	13,5%	12,8%	13,1%
BASE CONSOLIDÉE	CET1	7,7%	8,0%	8,1%	8,3%
	Ratio de Fonds Propres de base	9,1%	9,3%	9,4%	9,5%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,9%	13,0%	12,4%	12,5%

RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans le Plan Maroc Vert avec une enveloppe globale de 58 Mrds Dhs s'étalant entre 2009 et 2018.

Sur cette base prévisionnelle, le Crédit Agricole a construit un plan de renforcement de ses Fonds Propres pour répondre à son engagement dans ce secteur et confirmer sa position de leader dans ce secteur.

RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La mission de service public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 93% à fin 2022. Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement. De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 17% au terme de l'exercice 2022.

RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité. Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert ou les entreprises sont incapables de payer ses obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le CAM dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation. Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Au Maroc, le changement climatique est une réalité largement admise. Ce phénomène impacte de plein fouet le secteur agricole, fortement dépendant des conditions climatiques, et engendre un accroissement de la probabilité de mauvaises récoltes à court terme et une baisse de production à long terme.

Le Royaume compte environ 1,8 Millions d'exploitations agricoles dont 70 pour cent possèdent une surface inférieure à 5 ha. Ces exploitations dominent les territoires ruraux et sont en majorité des exploitations familiales disposant de faibles moyens techniques et financiers. Elles sont donc fortement vulnérables face aux effets du changement climatique.

De par la mission de service public qui lui est conférée, le CAM se positionne comme leader du financement de l'agriculture au Maroc. De ce fait, il est également impacté par les conditions adverses auxquelles peuvent être confrontés ses clients du secteur agricole. Il a, par conséquent, développé (1) un ensemble de dispositifs lui permettant de s'adapter aux risques climatiques et (2) des offres de crédit pour accompagner ces clients à faire face à ces aléas.

(1) Le pourcentage présenté correspond à la marge d'intérêt analytique ne prenant pas en comptes les éléments ne correspondant pas à la marge commerciale, comme « les autres produits » qui sont pris en comptes dans la rubrique « autres marges ».

(2) Y compris les commissions sur engagements hors bilan.

a. Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est fonction des zones agro-climatiques (irrigué, bon favorable et bon défavorable), une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole tant végétale qu'animale aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif en fonction de l'itinéraire technique adopté dans chaque zone agro-climatique.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, et qui permet de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'applicatif Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

b. Actions menées dans le cadre de la Directive n°5/W/21

En prévision de la nouvelle Directive de Bank Al Maghrib relative à la prise en compte par les établissements de crédit des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement dans la gestion des risques prudentiels, la Direction Financement du Développement Durable a mené les actions ci-après :

Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale

Concernant la gestion des risques environnementaux, le CAM a mis en place un premier niveau de réponse à travers un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES). Le SGES consiste en un ensemble de procédures, d'outils et de moyens internes mis en place pour identifier et gérer l'exposition du CAM aux risques environnementaux et sociaux (E&S) de ses clients.

Le dispositif permet de déterminer et d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des projets financés par la banque, d'identifier les points de vigilance E&S et d'assurer le suivi des mesures d'atténuation. Il couvre tout le processus de crédit allant de l'instruction du dossier de crédit jusqu'au déblocage et suivi. En outre, le SGES vise à sensibiliser les clients aux risques environnementaux et sociaux et à les engager au respect de la réglementation E&S en vigueur.

RISQUES SANITAIRES

Dans une période marquée par une conjoncture économique difficile liée au contexte exceptionnel et inédit de la crise sanitaire relative à la pandémie de la Covid-19, le secteur bancaire a été fortement affecté, notamment par un ralentissement du rythme de croissance de crédits conjugué à l'augmentation du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie de la covid-19 et le provisionnement prudent associé.

Dans ce même contexte, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, témoignant de l'engagement, sans cesse renouvelé, du Groupe envers le développement du monde rural dans son intégralité, a dû faire face, en plus, des effets de la crise sanitaire à impact modéré sur la banque (vu son exposition majoritaire sur les secteurs les moins touchés par la crise à savoir l'agriculture et l'agro-industrie et une exposition négligeable sur les secteurs sévèrement touchés comme l'hôtellerie et la restauration), aux effets de la sécheresse et le déficit pluviométrique sur les campagnes agricoles dont l'impact a été plus pesant.

À cet effet, il est à noter que les opérateurs des secteurs de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire ont été modérément impactés par les effets de la pandémie de la covid-19, tant au niveau de l'amont qu'au niveau des maillons de conditionnement et de transformation. Ces derniers ont maintenu une cadence quasi-normale de leur activité afin d'approvisionner de façon régulière le marché national en produits agricoles et de la pêche, en observant leurs demandes des crédits augmentées pour accompagner leur besoin de financement. En revanche, l'absence de précipitations, a touché essentiellement la production céréalière, impactant l'ouverture des importations de blé et d'aliments de bétail par les sociétés importatrices clientes du GCAM.

Dans ces circonstances, le GCAM a anticipé les demandes de sa clientèle et a répondu présent pour les demandes de financement des agriculteurs, tout en accompagnant la clientèle importatrice de blé et d'aliments de bétail, par le renouvellement des lignes de crédit et à l'international.

Par ailleurs, le GCAM a été fortement mobilisé dans la lutte contre la pandémie à travers son implication dans l'élan de solidarité national pour pallier les effets de la Covid-19 tout en contribuant à la promotion de la relance économique, et a conclu les exercices 2020 et 2021 avec des indicateurs globalement en vert relevant les challenges auxquels il a dû faire face.

